



POWER CORPORATION
DU CANADA

Notice annuelle 2020

Le 23 mars 2021

TABLE DES MATIÈRES

Rubrique 1	Renseignements généraux	3	
	Rubrique 1.1	Termes définis	3
	Rubrique 1.2	Renseignements concernant la Financière Power	4
Rubrique 2	Documents intégrés par renvoi	5	
Rubrique 3	Information prospective	6	
Rubrique 4	Structure de l'entreprise	8	
	Rubrique 4.1	Constitution	8
	Rubrique 4.2	Liens intersociétés	9
Rubrique 5	Développement général de l'activité	11	
	Rubrique 5.1	Activités de Power	11
	Rubrique 5.2	Faits importants au cours des trois dernières années	11
Rubrique 6	Description narrative de l'activité	17	
	Rubrique 6.1	Sociétés en exploitation cotées en bourse	17
	Rubrique 6.2	Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	22
	Rubrique 6.3	China AMC	25
Rubrique 7	Facteurs de risque	26	
Rubrique 8	Description du capital-actions	28	
	Rubrique 8.1	Power	28
	Rubrique 8.2	Financière Power	30
Rubrique 9	Notations	35	
Rubrique 10	Dividendes	38	
	Rubrique 10.1	Power	38
	Rubrique 10.2	Financière Power	38
Rubrique 11	Marché pour la négociation des titres	40	
	Rubrique 11.1	Power	40
	Rubrique 11.2	Financière Power	41
Rubrique 12	Administrateurs et dirigeants	44	
	Rubrique 12.1	Administrateurs	44
	Rubrique 12.2	Membres de la haute direction et autres dirigeants	45
Rubrique 13	Titres comportant droit de vote	47	
Rubrique 14	Comités	48	
	Rubrique 14.1	Comité d'audit	48
Rubrique 15	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	52	
Rubrique 16	Agent des transferts	53	
Rubrique 17	Experts	53	
Rubrique 18	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	54	
Rubrique 19	Renseignements complémentaires	55	
Annexe A	Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada	56	

RUBRIQUE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Rubrique 1.1 Termes définis

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
adidas AG	adidas
Capitaux durables Power Inc.	Power Sustainable
China Asset Management Co., Ltd.	China AMC
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada Vie
La Compagnie Électrique Lion	Électrique Lion
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie
Corporation Financière Power	Financière Power
Frère-Bourgeois / Compagnie Nationale à Portefeuille	Groupe Frère
GEA Group AG	GEA
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Empower Retirement
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Groupe Investors Inc.	IG Gestion de patrimoine
Groupe Webhelp	Webhelp
Imerys SA	Imerys
Investment Planning Counsel Inc.	Investment Planning Counsel
Irish Life Group Limited	Irish Life
LafargeHolcim Ltd.	LafargeHolcim
Mowi ASA	Mowi
Northern Genesis Acquisition Corp.	Northern Genesis
Notice annuelle de Great-West Lifeco Inc. datée du 10 février 2021	Notice annuelle de Lifeco
Notice annuelle de la Société financière IGM Inc. datée du 18 mars 2021	Notice annuelle de la Financière IGM
Ontex BV	Ontex
Pansolo Holding Inc.	Pansolo
Pargesa Holding SA	Pargesa Holding
Parjointco SA	Parjointco
Parjointco Switzerland SA	Parjointco Switzerland
Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A.	Parques
Pernod Ricard SA	Pernod
Portag3 Ventures Limited Partnership	Portag3 I
Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portag3 II
Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Putnam Investments, LLC	Putnam
Rapport de gestion de Power Corporation du Canada daté du 17 mars 2021	Rapport de gestion de Power
Sagard Holdings Inc.	Sagard Holdings
SGS SA	SGS
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Total SA	Total
Umicore NV/SA	Umicore
Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple

Rubrique 1.2 Renseignements concernant la Financière Power

La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* en vertu de l'article 13.1 de ce règlement et comme le prévoit la décision datée du 19 janvier 2021 rendue par l'Autorité des marchés financiers et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario concernant la Financière Power et Power, y compris une dispense de l'obligation pour la Financière Power de déposer une notice annuelle pourvu que Power présente dans sa notice annuelle l'information devant être fournie par la Financière Power aux termes de la rubrique 6 (Dividendes et distributions), de la rubrique 7 (Structure du capital) et de la rubrique 8 (Marché pour la négociation des titres) de l'Annexe 51-102A2 - *Notice annuelle*.

RUBRIQUE 2 DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés aux présentes par renvoi, dans la mesure indiquée aux présentes :

- > Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco;
- > Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM.

Les documents susmentionnés ont été préparés respectivement par Lifeco et la Financière IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

De plus, certaines parties du rapport de gestion de Power sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée aux présentes. Le rapport de gestion de Power peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

RUBRIQUE 3 INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles des filiales ouvertes de la Société, telles qu'elles sont publiées dans leurs notices annuelles respectives, lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris la stratégie en matière de technologies financières, l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur les activités, les résultats et les dividendes de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, l'incidence prévue de la réorganisation (telle qu'elle est définie aux présentes), l'OPRCNA de 2021 (telle qu'elle est définie aux présentes), la conclusion de la transaction visant la fusion d'Électrique Lion et les attentes publiées par les filiales de la Société. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, de modifications à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique (telle que la COVID-19), de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, les facteurs présentés par ces filiales dans leurs rapport de gestion et notice annuelle respectifs.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles

et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'OPRCNA de 2021, le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs les plus récemment déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. La rubrique intitulée « Introduction » de la notice annuelle de Lifeco et la rubrique intitulée « Mise en garde relative aux énoncés prospectifs » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

RUBRIQUE 4 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Rubrique 4.1 Constitution

Power Corporation du Canada – Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés comme suit :

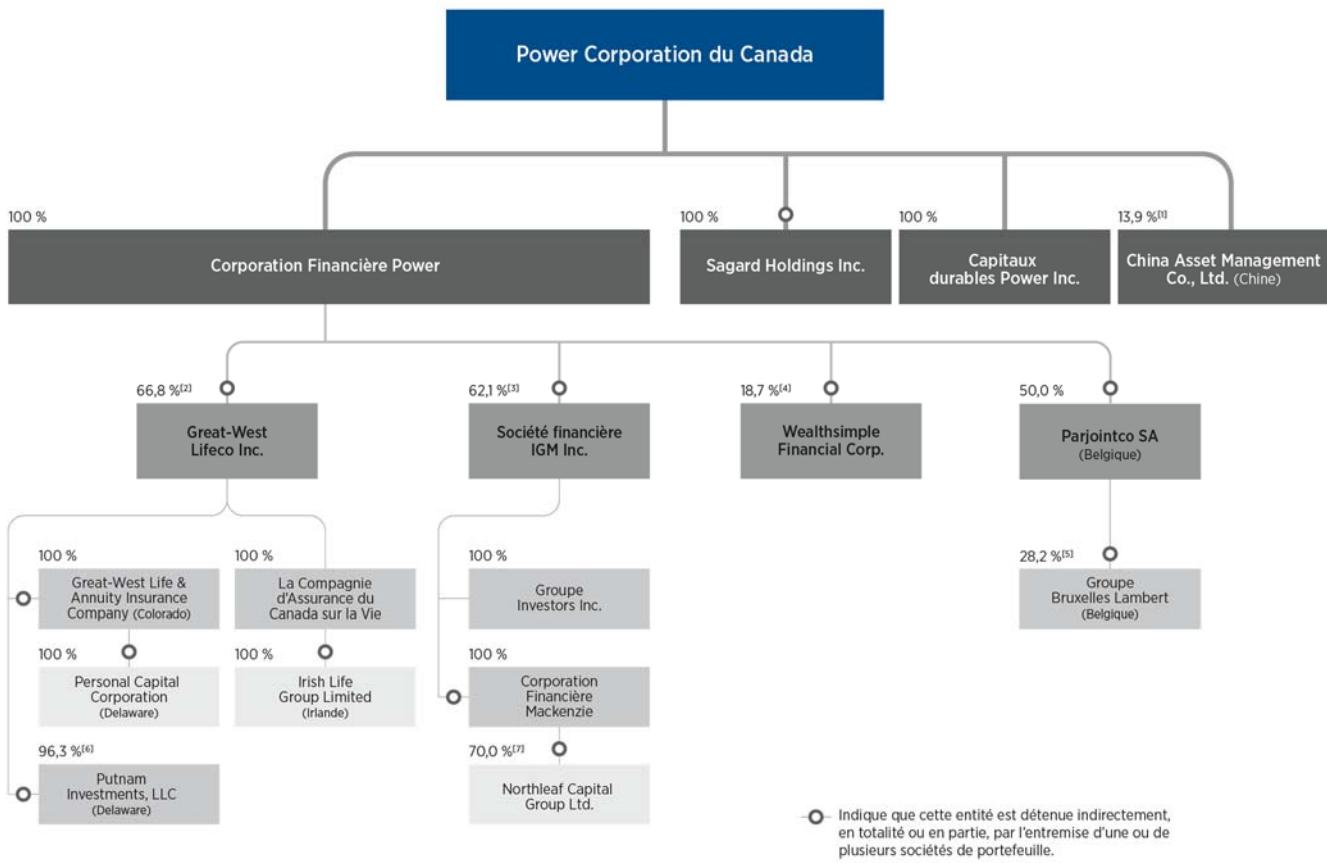
- > avec effet le 11 mai 1984, pour donner aux actions ordinaires de Power la nouvelle désignation d'actions comportant des droits de vote limités;
- > avec effet le 3 juin 1985, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux, renommer les actions privilégiées participantes à 15 ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et pour porter à 27 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- > avec effet le 31 janvier 1986, pour créer 2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986;
- > avec effet le 1^{er} mai 1986, pour porter à 28 le nombre maximum des membres du conseil d'administration;
- > avec effet le 16 juin 1986, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ à titre d'actions privilégiées participantes à 3¾ ¢;
- > avec effet le 9 juillet 1998, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 3¾ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et pour remplacer l'appellation « actions privilégiées participantes à dividende de 3¾ ¢ » par « actions privilégiées participantes »;
- > avec effet le 9 juin 1999, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A;
- > avec effet le 22 novembre 2001, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B;
- > avec effet le 2 décembre 2002, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C;
- > avec effet le 23 juillet 2004, pour fractionner les actions privilégiées participantes et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux;
- > avec effet le 12 octobre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D; et
- > avec effet le 22 février 2012, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G.

Rubrique 4.2 Liens intersociétés

L'organigramme qui figure sur la page suivante résume la structure de l'entreprise de Power au 31 décembre 2020, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date. Certaines filiales dont le total des actifs ou des produits ne représentait pas plus de 10 pour cent des actifs ou des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2020 ont été omises^[a]. Les filiales qui ont été omises représentent globalement bien moins que 20 pour cent des actifs et des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2020. L'organigramme omet également certaines filiales dont le rôle principal est de détenir des investissements dans d'autres filiales de la Société.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco et la rubrique intitulée « Introduction » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes.

[a] Selon les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles au www.sedar.com et sur le site web de la Société.



[1] La Financière IGM détient également une participation de 13,9 pour cent dans China AMC.

[2] Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 53,7 pour cent à la Financière Power et à 3,1 pour cent à 3411893 Canada Inc., à 6,8 pour cent à 3439453 Canada Inc. et à 3,2 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. La Société et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Lifeco.

[3] Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 58,9 pour cent à la Financière Power et à 2,3 pour cent à 3411893 Canada Inc. et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, la Canada Vie, filiale de la Société, détient 3,9 pour cent des titres de participation de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,02 pour cent des titres de participation de la Financière IGM détenus par la Canada Vie dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Société et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 66,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de la Financière IGM.

[4] La Financière Power, Portag3 I et la Financière IGM détiennent des participations respectives de 18,7 pour cent, de 14,8 pour cent et de 41,4 pour cent dans Wealthsimple, pour un total des actions et des droits de vote de 74,9 pour cent et de 75,9 pour cent, respectivement.

[5] 43,2 pour cent des droits de vote. La participation de Parjointco dans GBL est détenue par l'entremise de Parjointco Switzerland, filiale en propriété exclusive de Parjointco. La structure de l'actionnariat et le portefeuille de GBL sont plus amplement décrits à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité – Sociétés en exploitation cotées en bourse – GBL ».

[6] 100 pour cent des droits de vote.

[7] 49,9 pour cent des droits de vote. La participation indirecte de la Société dans Northleaf Capital Group Ltd. est détenue au moyen d'un véhicule d'acquisition dans lequel la Financière IGM détient une participation de 80 pour cent et Lifeco détient une participation de 20 pour cent.

RUBRIQUE 5 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Rubrique 5.1 Activités de Power

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Au 31 décembre 2020, Power détenait la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, représentant globalement 100 pour cent des actions et des droits de vote. Par l'entremise de la Financière Power, Power contrôle Lifeco et la Financière IGM et, au cours des dernières années, elle a mis en œuvre une stratégie active en matière de technologies financières. De plus, conjointement avec le Groupe Frère de Belgique, elle détient une participation indirecte dans GBL. Des événements récents concernant la participation de Power dans GBL sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Europe ».

Power exerce ses activités d'investissement fondées sur des relations solides de longue date afin d'offrir des rendements supérieurs. Les activités d'investissement comprennent des investissements dans des gestionnaires d'actifs alternatifs et des fonds d'investissement, y compris Sagard Holdings et Power Sustainable, ainsi que des participations en Chine qui sont le fruit de plus de 40 années d'engagement.

Au 31 décembre 2020, Power et ses filiales employaient, au total, environ 29 900 personnes réparties dans le monde.

Rubrique 5.2 Faits importants au cours des trois dernières années

La rubrique intitulée « Évolution générale de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco et la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes.

AMÉRIQUE DU NORD

Le 14 juillet 2018, Gestion Gesca Inc. (auparavant La Presse, Itée), société de médias de langue française détenue en propriété exclusive par la Société par l'entremise de sa filiale Groupe de communications Square Victoria inc., a transféré ses actifs nets à une nouvelle structure sans but lucratif. Power a conservé sous sa charge le financement, sur une base de continuité des affaires, des obligations au titre des prestations de retraite constituées à la date de la transaction.

Le 25 juillet 2018, Power a émis un capital de 250 M\$ de débentures à 4,455 pour cent échéant le 27 juillet 2048. Le 6 septembre 2018, la Société a affecté le produit net au financement du rachat anticipé de la totalité de son capital de 250 M\$ de débentures à 7,57 pour cent échéant le 22 avril 2019.

Le 30 octobre 2018, Portag3 Ventures, la branche de capital de risque de Sagard Holdings, a annoncé la clôture initiale de Portag3 II, son deuxième fonds de capital de risque qui est axé sur les technologies financières et qui investit dans des entreprises de démarrage au sein de marchés verticaux ciblés du secteur mondial des technologies financières.

Le 27 novembre 2018, par l'entremise de sa filiale indirecte Power Energy Eagle Creek LLP, Power Sustainable a cédé sa participation de 54,8 pour cent dans Eagle Creek Renewable Energy, LLC, propriétaire et exploitant d'installations d'énergie hydroélectrique établi aux États-Unis.

Le 17 avril 2019, la Financière Power a complété une offre publique de rachat importante (l'« offre de CFP ») et a racheté aux fins d'annulation 49 999 973 de ses actions ordinaires, ce qui représente, sur une base non diluée, environ 7,0 pour cent de ses actions ordinaires émises et en circulation avant le rachat, à un prix de rachat de 33,00 \$ par action ordinaire. Dans le cadre de l'offre, 42 436 370 (ou 9,1 pour cent) des actions ordinaires détenues en propriété véritable par Power ont été rachetées par la Financière Power.

Le 17 avril 2019, la Société a également complété une offre publique de rachat importante (l'« offre de PCC ») et a racheté aux fins d'annulation 40 909 041 de ses actions comportant des droits de vote limités, ce qui représente, sur une base non diluée, environ 9,8 pour cent de ses actions comportant des droits de vote limités émises et en circulation avant le rachat,

à un prix de rachat de 33,00 \$ par action comportant des droits de vote limités. L'offre de CFP et l'offre de PCC ont permis à la Financière Power et à la Société de rembourser du capital à leurs actionnaires respectifs tout en maintenant une situation du capital solide afin de financer des occasions de croissance futures.

Le 30 juillet 2019, Power Sustainable a fait l'acquisition, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, d'une participation de 100 pour cent dans Nautilus Solar Energy, LLC, société qui se spécialise dans l'acquisition, le développement, le financement et la gestion de projets de distribution d'énergie solaire sur les marchés communautaires, municipaux ou de services publics, ainsi que sur les marchés commerciaux et industriels.

Le 13 février 2020, la Société et la Financière Power ont complété une opération de réorganisation (la « réorganisation ») aux termes de laquelle chaque action ordinaire de la Financière Power détenue par les actionnaires autres que la Société et ses filiales en propriété exclusive (les « actionnaires minoritaires de CFP ») a été échangée contre 1,05 action comportant des droits de vote limités et 0,01 \$ en espèces. Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis un total de 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités aux actionnaires minoritaires de CFP. Immédiatement après la réalisation de la réorganisation, la Société était propriétaire véritable, directement et indirectement, de la totalité des actions ordinaires de la Financière Power émises et en circulation. Les actions privilégiées de premier rang de la Financière Power demeurent des actions en circulation de la Financière Power inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») après la réalisation de la réorganisation, et les débentures à 6,9 pour cent échéant le 11 mars 2033 de la Financière Power demeurent en circulation en tant qu'obligations de la Financière Power.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, et conformément au droit préférentiel de souscription (le « droit préférentiel de souscription ») en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans les statuts de la Société, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs qui ont dûment exercé le droit préférentiel de souscription. Le droit préférentiel de souscription conférait aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de la Société, au prorata des actions privilégiées participantes qu'ils détenaient respectivement, un nombre total d'actions privilégiées participantes équivalant à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il était proposé d'émettre dans le cadre de la réorganisation. Pansolo a acheté six millions d'actions privilégiées participantes le 12 février 2020, de sorte qu'elle est propriétaire, au 13 février 2020, d'environ 48,4 millions d'actions comportant des droits de vote limités et 54,7 millions d'actions privilégiées participantes, ce qui représente au total 50,6 pour cent de l'ensemble des droits de vote rattachés à toutes les actions de Power en circulation à ce moment-là. Le droit préférentiel de souscription n'a pas été exercé de nouveau à la date d'échéance subséquente du 12 mars 2020, ni avant cette date.

Le 18 février 2020, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2020 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, à son gré pendant la période de 12 mois commençant le 20 février 2020 et se terminant le 19 février 2021, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,2 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. Au 31 mars 2020, la Société avait racheté aux fins d'annulation 7 352 500 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2020 pour un prix de rachat total d'environ 193 M\$. À la fin du mois de mars 2020, en raison des conditions sur le marché, la Société a suspendu temporairement ses rachats d'actions dans le cadre de l'OPRCNA de 2020 et n'a fait aucun autre rachat d'actions aux termes de celle-ci.

Le 14 octobre 2020, Wealthsimple a annoncé qu'elle avait levé 114 M\$ selon une évaluation préfinancement de Wealthsimple de 1,4 G\$. Avant l'investissement, Power, la Financière IGM et Lifeco détenaient ensemble une participation donnant le contrôle et entièrement diluée de 70,1 pour cent dans Wealthsimple, incluant une participation de 26,2 pour cent pour Power. À la suite de la clôture de l'investissement et au 31 décembre 2020, Power, la Financière IGM et Lifeco détenaient une participation donnant le contrôle et entièrement diluée de 61,7 pour cent dans Wealthsimple, incluant une participation de 23,1 pour cent pour Power.

Le 30 novembre 2020, Électrique Lion, fabricant novateur de véhicules sans émission dans lequel Power Sustainable détenait une participation indirecte de 44,1 pour cent au 31 décembre 2020, a annoncé son intention de fusionner avec

Northern Genesis. Northern Genesis est une société d'acquisition à vocation spécifique cotée en bourse qui est axée sur la durabilité et souscrit aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Après la clôture de la transaction proposée, il est prévu qu'une filiale en propriété exclusive d'Électrique Lion fusionnera avec Northern Genesis et, par conséquent, Électrique Lion devrait être inscrite à la cote de la TSX et de la Bourse de New York. La transaction proposée comporte également un placement privé engagé de 200 M\$ US visant des actions ordinaires d'Électrique Lion, dans le cadre duquel il est prévu que Power Sustainable investisse un montant additionnel de 17 M\$ US. Power Sustainable détient également, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, des droits d'achat lui permettant de faire l'acquisition d'actions supplémentaires auprès de certains actionnaires actuels d'Électrique Lion. Après la clôture de la transaction proposée, Power Sustainable devrait détenir une participation indirecte d'environ 34,6 pour cent dans Électrique Lion en fonction du prix de souscription, dans l'hypothèse où les droits d'achat sont exercés et que les actionnaires publics de Northern Genesis ne procèdent à aucun rachat.

Le 16 décembre 2020, Sagard Holdings a annoncé la première clôture de Sagard Credit Partners II, LP, son deuxième fonds de financement par crédit, avec des engagements totalisant environ 650 M\$ US.

Le 31 décembre 2020, la Société a annoncé la réalisation d'une restructuration interne du capital-actions de la Financière Power dans le cadre de laquelle la Financière Power a émis à la Société des actions ordinaires de catégorie A (qui ont toutes été ultérieurement échangées contre des actions ordinaires) et des actions privilégiées de troisième rang, après quoi la Société est devenue le porteur direct de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power.

Le 19 janvier 2021, Power Sustainable a annoncé le lancement du Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique, une plateforme d'investissement qui déployera initialement un milliard de dollars de capital engagé destinés au secteur de l'énergie renouvelable, y compris des engagements de 400 M\$ de Power Sustainable et de 150 M\$ de Lifeco. À la clôture, certains actifs en exploitation existants et projets en cours d'aménagement de Potentia Renewables Inc. et de Nautilus Solar Energy, LLC ont été transférés au Partenariat en échange d'une contrepartie en trésorerie et en parts du Partenariat. Dans l'avenir, Power Sustainable pourrait transférer d'autres projets actuellement en cours de construction à la date de leur exploitation commerciale.

Le 1^{er} février 2021, 137 539 des actions privilégiées de premier rang, série P de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série Q de la Financière Power; et 829 570 des actions privilégiées de premier rang, série Q de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série P de la Financière Power, dans chaque cas conformément aux modalités de ces actions (voir la rubrique « Description du capital-actions – Financière Power »).

Le 18 février 2021, Sagard Holdings a annoncé la clôture définitive de Sagard Healthcare Royalty Partners, LP, un fonds qui investit dans le secteur des sciences de la vie, avec des engagements totalisant environ 725 M\$ US.

Le 23 février 2021, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2021 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, à son gré pendant la période commençant le 25 février 2021 et se terminant le 24 février 2022 ou au moment de la fin des rachats aux termes de l'OPRCNA de 2021, selon la première éventualité, jusqu'à 30 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,3 pour cent du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation. Au 17 mars 2021, la Société avait racheté aux fins d'annulation 1160 000 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2021 pour un prix de rachat total d'environ 36 M\$.

EUROPE

Le 8 février 2018, GBL a investi une somme supplémentaire de 144 M€ dans Umicore. En 2019, elle a continué de renforcer sa position dans Umicore et détenait, au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, respectivement, 18,0 pour cent du capital-actions d'Umicore.

En mars 2018, GBL a augmenté sa participation dans GEA et détenait, au 31 mars 2018, une participation de 5,25 pour cent dans GEA, d'une valeur de 349 M€. Au 31 décembre 2020, GBL détenait 8,5 pour cent du capital-actions de GEA.

Le 9 mai 2018, GBL a annoncé la vente de sa participation de 6,6 pour cent dans Burberry Group plc, ce qui correspond à 27,6 millions d'actions et à un produit de 498 millions de livres sterling.

Le 12 juin 2018, GBL a émis un capital de 500 M€ d'obligations à 1,875 pour cent à sept ans échéant le 19 juin 2025. Le produit de cette émission a servi aux fins générales de l'entreprise de GBL et a permis à cette dernière de proroger les échéances de sa dette.

Le 9 octobre 2018, les obligations convertibles de GBL, émises le 27 septembre 2013, sont venues à échéance.

En 2019, GBL a vendu une partie de son investissement dans adidas pour un produit net de 499 M€. GBL détenait 6,8 pour cent du capital-actions d'adidas au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.

En mars et en avril 2019, GBL a vendu une participation de 0,6 pour cent dans Total au moyen de contrats de vente à terme arrivant à échéance le 24 janvier 2020. GBL a réalisé un profit de 411 M€ pour le premier trimestre de 2020. En date du 24 janvier 2020, la participation de GBL dans Total a été réduite à 0,01 pour cent.

Le 6 septembre 2019, GBL a annoncé le placement, par sa filiale en propriété exclusive Elliott Capital S.à.r.l., d'une émission de 750 M€ d'obligations (les « obligations d'EC ») échangeables contre des actions inscrites existantes de LafargeHolcim garanties par GBL. Les obligations d'EC ne portent pas intérêt et arriveront à échéance le 30 décembre 2022, sauf en cas de remboursement anticipé. Les obligations d'EC ont été émises à un prix d'émission de 101,0 pour cent du pair et sont remboursables au pair à l'échéance, ce qui correspond à un taux de rendement brut annuel de -0,3 pour cent. GBL a affecté le produit tiré de l'émission aux besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 novembre 2019, GBL a complété l'acquisition de Webhelp, un fournisseur d'expérience client et de services d'impartition de processus d'affaires. GBL a investi 0,9 G€ pour acquérir une participation de 64,7 pour cent du capital du véhicule de placement, selon la valeur d'entreprise totale de 2,4 G€ de Webhelp. Au 31 décembre 2020, GBL détenait une participation de 61,5 pour cent dans Webhelp.

En décembre 2019, les actions de Parques ont été radiées de la cote après l'approbation, par la *Comisión Nacional del Mercado de Valores*, de l'offre publique d'acquisition volontaire de Piolin Bidco, S.A.U. sur les actions de Parques (l'« offre de Piolin »). Conformément à son engagement irrévocable de le faire si l'offre de Piolin était un succès, GBL a apporté ses actions de Parques à l'offre de Piolin. Au 31 décembre 2020, GBL détenait indirectement 23,0 pour cent du capital-actions de Parques (comparativement à 23,3 pour cent à l'issue de l'offre de Piolin).

Le 4 février 2020, GBL a investi une somme supplémentaire de 374 M€ dans SGS. Compte tenu de cet investissement et au 31 décembre 2020, GBL détenait 18,9 pour cent du capital-actions de SGS (comparativement à 16,7 pour cent au 31 décembre 2019).

Le 11 mars 2020, Parjointco et Pargesa Holding ont annoncé une entente visant une opération de simplification de la structure du groupe. Parjointco Switzerland, filiale en propriété exclusive de Parjointco, a lancé une offre d'échange publique visant la totalité des actions de Pargesa Holding dont Parjointco n'était pas déjà propriétaire et aux termes de laquelle les actionnaires de Pargesa Holding ont reçu 0,93 action de GBL pour chaque action au porteur de Pargesa Holding détenue. Une fois l'offre publique d'échange réussie, le 20 novembre 2020, Pargesa Holding et Parjointco Switzerland ont fusionné et, en conséquence, Pargesa Holding a cessé d'exister. Dans le cadre de la fusion, les actionnaires restants de Pargesa Holding ont reçu une compensation d'une valeur à peu près équivalente au ratio d'échange offert par Parjointco Switzerland durant l'offre d'échange, selon les modalités décrites dans l'accord de fusion.

À l'assemblée extraordinaire des actionnaires de GBL du 28 avril 2020, les actionnaires de GBL ont approuvé la mise en œuvre de droits de vote doubles. Après l'offre publique d'échange et la mise en œuvre de ces droits de vote doubles, Parjointco Switzerland détenait, au 31 décembre 2020, une participation de 28,2 pour cent dans GBL, représentant 43,2 pour cent des droits de vote.

En 2020, GBL a investi progressivement dans Mowi, un producteur de saumon atlantique. Au 31 décembre 2020, GBL détenait 5,8 pour cent du capital-actions de Mowi.

Le 1^{er} octobre 2020, GBL a annoncé la réalisation d'un placement, par sa filiale en propriété exclusive Oliver Capital, d'une émission de 450 M€ d'obligations (les « obligations d'OC ») échangeables contre des actions ordinaires existantes au porteur sans valeur nominale de GEA garanties par GBL. Les obligations d'OC ne portent pas intérêt et arriveront à échéance le 29 décembre 2023, sauf en cas de remboursement anticipé. Les obligations d'OC ont été émises à un prix d'émission correspondant à 102,0 pour cent du pair et sont remboursables au pair à l'échéance, ce qui correspond à un taux de rendement brut annuel de -0,61 pour cent. GBL affectera le produit tiré du placement aux besoins généraux de l'entreprise.

Le 15 décembre 2020, GBL a annoncé avoir conclu une entente définitive visant l'acquisition d'une participation majoritaire dans Canyon Bicycles GmbH (« Canyon »), un fabricant allemand de vélos conventionnels et électriques haut de gamme distribués mondialement, qui connaît une croissance rapide, et faisant de la vente directe aux consommateurs. Le 9 mars 2021, GBL a complété l'acquisition de Canyon et y a investi 0,4 G€. À la clôture de l'acquisition, GBL contrôlait le véhicule d'acquisition qui a acquis Canyon, détenant 60 pour cent de cette entité.

Le 21 janvier 2021, GBL a annoncé l'émission d'un capital de 500 M€ d'obligations à 0,125 pour cent à 10 ans échéant le 28 janvier 2031. GBL affectera le produit tiré de cette émission aux fins générales de l'entreprise et celui-ci lui permettra d'allonger la maturité moyenne de son endettement financier brut.

Actuellement, le portefeuille de GBL est composé principalement d'investissements dans Imerys, SGS, adidas, Pernod Ricard, LafargeHolcim, Umicore, GEA, Ontex, Mowi, Webhelp et Parques. La participation de Power, par l'entremise de GBL, dans ces sociétés au 31 décembre 2020, est présentée plus en détail à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité - Sociétés en exploitation cotées en bourse - GBL ». De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Capital, GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques.

COVID-19

L'élosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 », a forcé les gouvernements à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des mesures d'urgence pour freiner la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent des interdictions de voyage, des périodes d'isolement volontaire et la distanciation sociale, ont perturbé de façon significative les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en mettant en place des interventions monétaires et fiscales importantes afin de stabiliser les conditions économiques. Les marchés boursiers ont particulièrement été volatils, subissant des reculs importants et rapides au cours du premier trimestre de 2020. Les marchés ont cependant montré des signes de reprise durant le reste de l'exercice 2020.

La Société gère les risques liés à la pandémie de COVID-19 au moyen de son cadre de gestion des risques existant. Au sein de Power et des sociétés de son groupe, la gestion de la sécurité et du bien-être des employés, le maintien de l'efficacité opérationnelle et de la prestation de services aux clients du groupe, l'évaluation des incidences sur le bénéfice, les liquidités et le capital, la planification en vue de différents scénarios éventuels et les communications avec les parties prenantes demeurent les priorités. Les conseils d'administration respectifs de Lifeco, de la Financière IGM et de GBL sont responsables des structures de gouvernance et des processus afin de superviser la gestion des risques et les incidences potentielles du ralentissement économique actuel ainsi que les autres conséquences possibles de la COVID-19.

La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent incertaines pour l'instant. Bien que les conditions se soient stabilisées, les gouvernements et les banques centrales des territoires où la Société et ses filiales en exploitation exercent leurs activités ont mis en place et prolongé plusieurs des mesures introduites plus tôt en 2020 afin de gérer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Toutefois, l'intensité et la durée du ralentissement économique, le déploiement et l'efficacité des vaccins et la durabilité et l'efficacité des interventions des gouvernements et des banques centrales demeurent inconnus. Il n'est pas possible d'évaluer de façon fiable la durée et la gravité de cette situation, tout comme son incidence sur les résultats financiers ou la situation financière de la Société et de ses filiales en exploitation pour les périodes futures.

La déclaration et le versement de dividendes par la Société au cours des périodes futures dépendent, entre autres, de la capacité de ses filiales en exploitation et de ses autres investissements à verser des dividendes, cette capacité étant

tributaire, entre autres, de la durée de la pandémie de COVID-19, de même que de la gravité et de la durée de ses répercussions financières.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle. Des renseignements supplémentaires concernant la façon dont la Société gère les risques liés à la COVID-19 sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 6 DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Rubrique 6.1 Sociétés en exploitation cotées en bourse

Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, la Financière Power, la Société détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et la Financière IGM. Par l'entremise de la Financière Power et de son placement indirect dans GBL, la Société détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe.

LIFECO

Lifeco est une société de portefeuille d'envergure internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion de l'actif et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower Retirement, de Putnam, de Canada Life Limited et d'Irish Life. Au 31 décembre 2020, Lifeco et ses filiales administraient un actif totalisant environ 2,0 T\$ et comptaient environ 24 500 employés dans le monde.

Par l'entremise de ses filiales en exploitation, Lifeco offre des produits et des services sous un certain nombre de marques, notamment « Canada Vie », « Financière Liberté 55^{MC} », « Irish Life », « Empower Retirement », « Putnam Investments » et « PanAgora ».

Le 1^{er} janvier 2020, les trois sociétés d'assurance-vie canadiennes de Lifeco, La Great-West, compagnie d'assurance-vie, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie et la Canada Vie, et leurs sociétés de portefeuille, la Corporation Financière Canada Vie et le Groupe d'assurances London Inc., ont fusionné en une société d'assurance-vie, soit La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Au Canada, la Canada Vie offre un vaste portefeuille de solutions financières et de solutions en matière de régimes d'avantages sociaux destinées aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, par l'entremise de deux unités d'exploitation principales : Client individuel et Client collectif. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client individuel, la Canada Vie offre des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, de même que des produits de constitution de patrimoine et des produits axés sur le revenu et des services connexes aux particuliers. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client collectif, la Canada Vie offre des produits d'assurance-vie, d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, et d'assurance créances, de même que des produits de capitalisation et de rente et d'autres produits spécialisés aux groupes au Canada. Elle offre ces produits par l'entremise de réseaux de distribution multiples qui regroupent des courtiers, des conseillers, des agences de gestion générale et des institutions financières, y compris la Financière Liberté 55^{MC} et Groupe de solutions d'assurance et de gestion du patrimoine.

Aux États-Unis, Empower Retirement offre des régimes à cotisations déterminées offerts par l'employeur, des comptes de retraite pour les particuliers, des services d'adhésion, des documents d'information, des options de placement et des services d'éducation connexes. Les services de gestion de fonds, de placement et de consultation sont offerts sous la marque « Great-West Investments ». Les services et les produits d'Empower Retirement sont commercialisés à l'échelle nationale par ses équipes de vente, des courtiers, des consultants, des conseillers, des tiers administrateurs et des institutions financières. Les services administratifs et de tenue de registres exclusifs destinés à d'autres fournisseurs de régimes à cotisations déterminées et de régimes à prestations déterminées connexes sont offerts sous la marque « Empower Institutional ». Empower Retirement est le deuxième fournisseur de services de tenue des registres relatifs aux régimes à cotisations déterminées en importance aux États-Unis et le principal fournisseur de services relatifs aux régimes

à cotisations déterminées offerts par l'État. Personal Capital Corporation, acquise par Empower Retirement en 2020, est un gestionnaire de patrimoine hybride qui allie une expérience numérique de pointe à des conseils personnalisés fournis par des conseillers.

Putnam fournit des services de gestion de placements, certains services d'administration et des services de placement. Elle offre une vaste gamme de produits de placement, notamment des stratégies visant des actions, des titres à revenu fixe et des titres à rendement absolu ainsi que des stratégies parallèles, des portefeuilles institutionnels (y compris des stratégies fondées sur les fonds de couverture et d'autres stratégies parallèles), des comptes types gérés séparément et des portefeuilles types. Putnam sert les particuliers grâce à son vaste réseau de relations avec des courtiers indépendants, des planificateurs financiers, des conseillers en placement agréés et d'autres institutions financières qui placent les titres des fonds Putnam et des régimes à cotisations déterminées seulement auprès de leurs clients; ce réseau compte environ 140 500 conseillers. Les investisseurs institutionnels sont servis par des employés spécialisés en gestion des comptes, en gestion des produits et en service à la clientèle de Putnam.

Le secteur Exploitation européenne se compose de trois unités d'exploitation distinctes qui offrent des produits d'assurance et de gestion du patrimoine, y compris des rentes immédiates, à leurs clients au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne, respectivement. Les produits principaux offerts par l'unité d'exploitation du Royaume-Uni sont les rentes immédiates collectives et individuelles, les prêts hypothécaires inversés, les placements (y compris les obligations viagères, les produits de retrait des comptes de retraite et les produits de retraite), l'assurance individuelle et l'assurance collective. Ces produits sont distribués principalement par des conseillers financiers indépendants et des consultants en avantages sociaux au Royaume-Uni. En Irlande, les produits principaux, soit les produits d'épargne et de placement, d'assurance-vie individuelle et collective, d'assurance-maladie et de retraite, sont offerts par Irish Life. Ces produits sont distribués par des courtiers indépendants, des agents de vente directe et des succursales bancaires agissant à titre d'agents liés. Les activités exercées en Allemagne sont axées sur les produits de retraite, de produits assortis de garanties de retrait minimum à vie et d'assurance individuelle, qui sont distribués par des courtiers indépendants et des agents liés à plusieurs sociétés.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques comprend l'unité d'exploitation Réassurance, qui exerce ses activités principalement aux États-Unis, à la Barbade, aux Bermudes et en Irlande. Les activités de l'unité Réassurance englobent des opérations de réassurance et de rétrocession conclues directement avec des clients ou par l'entremise de courtiers en réassurance. Le portefeuille de produits comprend des produits de réassurance-vie, de réassurance de rentes, de réassurance longévité, de réassurance hypothécaire, de réassurance-caution, de réassurance des biens et de réassurance-catastrophes, qui sont offerts sur une base proportionnelle ou non proportionnelle.

Au 31 décembre 2020, la Canada Vie était propriétaire d'environ 9,2 millions d'actions ordinaires (représentant environ 3,9 pour cent) de la Financière IGM (à l'exclusion d'environ 0,04 million d'actions ordinaires de la Financière IGM détenues par la Canada Vie dans ses fonds distincts ou à des fins similaires).

La rubrique intitulée « Description de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco est intégrée par renvoi dans les présentes.

FINANCIÈRE IGM

La Financière IGM est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan qui offre principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes et dont l'actif géré et l'actif sous services-conseils s'élevaient à 240,0 C\$ au 31 décembre 2020. Elle exerce ses activités par l'entremise de IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel.

Au 31 décembre 2020, la Financière IGM et ses filiales comptaient 3 525 employés.

Le secteur Gestion de patrimoine de la Financière IGM regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de planification financière et de services connexes à des ménages canadiens. Ce secteur comprend les activités d'IG Gestion de patrimoine et d'Investment Planning Counsel. Ces sociétés offrent des services de distribution au détail aux ménages canadiens par l'entremise de leurs courtiers en valeurs mobilières, de leurs courtiers en épargne collective et d'autres filiales autorisées à distribuer des produits et des services financiers.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 304 conseillers répartis partout au Canada et son actif sous services-conseils s'établissait à 103,3 G\$ au 31 décembre 2020, ce qui comprend un actif géré de 97,7 G\$. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Investment Planning Counsel, qui a été fondée en 1996, est une entreprise de planification financière indépendante qui offre des produits, des services et des conseils financiers au Canada. Elle compte 696 conseillers financiers et son actif sous services-conseils s'établissait à 29,3 G\$ au 31 décembre 2020, ce qui comprend un actif géré de 5,3 G\$.

Le secteur Gestion d'actifs de la Financière IGM regroupe les activités des sociétés en exploitation qui sont axées principalement sur la prestation de services de gestion de placements, soit les activités de Placements Mackenzie, qui a été fondée en 1967. Les services de gestion de placements sont destinés à une gamme de fonds d'investissement dont les titres sont placés par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers financiers externes, ainsi qu'au moyen de mandats de conseiller institutionnel pour des institutions financières, des fonds de retraite et d'autres investisseurs institutionnels. L'actif géré pour le secteur Gestion de patrimoine est inclus dans le total de l'actif géré. L'actif géré par Placements Mackenzie, y compris les mandats qu'elle remplit à titre de sous-conseiller pour le secteur Gestion de patrimoine, totalisait 186,8 G\$ au 31 décembre 2020. En excluant les mandats remplis à titre de sous-conseiller, l'actif géré totalisait 110,9 G\$.

Le secteur Investissements stratégiques et autres de la Financière IGM regroupe les investissements stratégiques principaux effectués par la Financière IGM, y compris ceux dans China AMC, Lifeco, Northleaf Capital Group Ltd., Wealthsimple et les fonds Portag3 I et Portag3 II. Le capital non attribué est aussi compris dans ce secteur. Les investissements sont classés dans ce secteur (plutôt que dans le secteur Gestion de patrimoine ou le secteur Gestion d'actifs) lorsque cela est justifié en raison de la diversité des segments de marché, des profils de croissance ou d'autres caractéristiques uniques. Au 31 décembre 2020, la Financière IGM était propriétaire d'environ 37 millions d'actions ordinaires (représentant 4,0 pour cent) de Lifeco.

La rubrique intitulée « Description des activités » de la notice annuelle de la Financière IGM est intégrée par renvoi dans les présentes.

GBL

Les renseignements donnés dans les présentes sur GBL et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations ont été communiqués publiquement par GBL. À la connaissance de Power, ces renseignements ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Toutefois, Power décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements, ou quant au fait que ces sociétés pourraient avoir omis de divulguer des faits ou des circonstances qui pourraient s'être produits ou modifier le sens ou fausser l'exactitude de ces renseignements, mais dont Power n'est pas au courant.

ANTÉCÉDENTS DE GBL

GBL est une société de portefeuille belge cotée à la Bourse de Bruxelles qui détient des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe, comme il est indiqué dans le tableau de la page 21. Comme il est expliqué plus en détail ci-après, Power détient, par l'entremise de Power Financial Europe SA, une participation de 50 pour cent dans Parjointco, une société de portefeuille qui a une participation indirecte dans GBL. La valeur comptable de la participation indirecte de la Société dans GBL s'établissait à 4,216 G\$ au 31 décembre 2020.

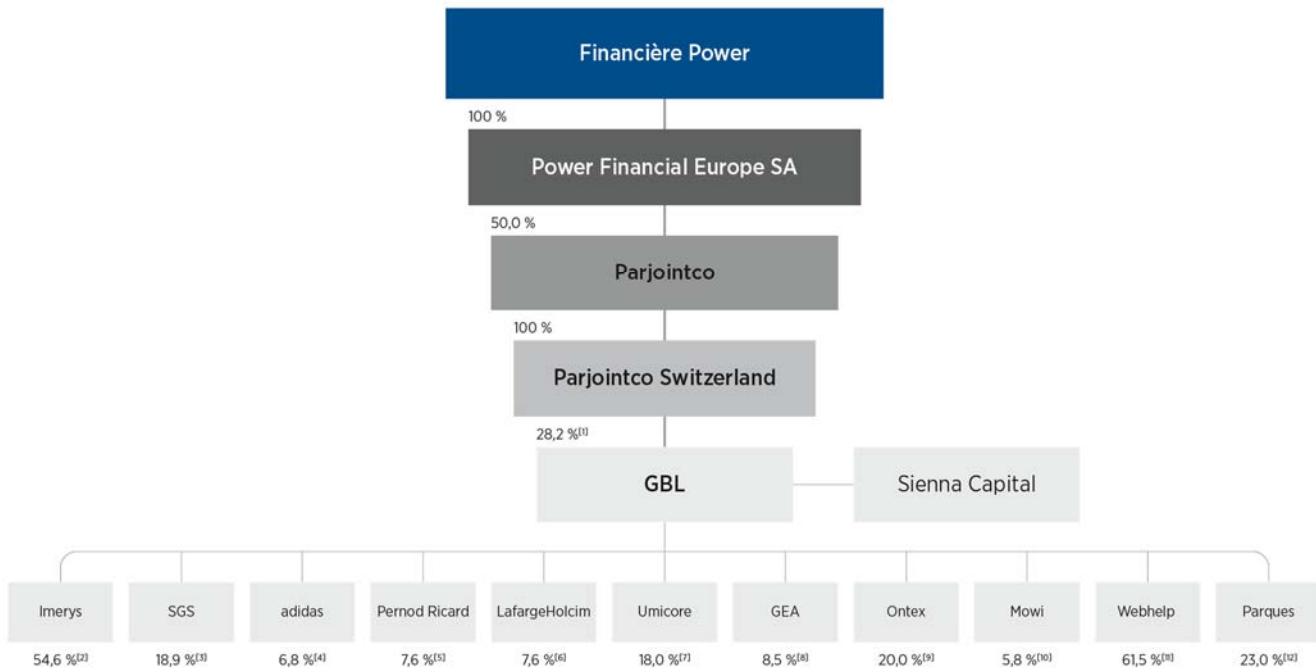
Pargesa Holding (qui a fusionné le 20 novembre 2020 avec Parjointco Switzerland, une filiale en propriété exclusive de Parjointco, comme il est expliqué à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – Europe ») a été constituée sous le régime du droit suisse. La société a été réorganisée par Power et des partenaires européens en 1981 dans le but d'acheter Paribas (Suisse) S.A. de Genève. Au cours de la décennie suivante, Power puis la Financière Power ont participé avec des tiers au développement de Pargesa Holding. Cette participation a progressivement augmenté; conformément à une entente intervenue en 1990 (l'« entente »), la Société est maintenant détentrice de participations importantes dans GBL avec l'un des autres partenaires initiaux de Pargesa Holding, le Groupe Frère, de Charleroi, en Belgique. Conformément à l'entente, Power a créé avec le Groupe Frère, par l'entremise de

Power Financial Europe SA, une nouvelle société de portefeuille pour regrouper leurs participations respectives dans Pargesa Holding et GBL. Chacun des deux groupes détient une participation de 50 pour cent dans Parjointco, société régie par les lois de la Belgique^[a]. L'entente avait pour objet d'établir et de maintenir la parité entre les participations indirectes respectives du groupe Power et du Groupe Frère dans Pargesa Holding, GBL (et, à cette époque, Parfinance S.A.) et leurs filiales respectives désignées. Chaque groupe s'est engagé à ne pas acquérir, détenir ou aliéner d'autres participations, directement ou indirectement, dans les sociétés en cause (sauf par l'entremise de Parjointco), et chacun a consenti à l'autre groupe, sous réserve de certaines restrictions, pour la période de cinq ans suivant la fin de l'entente, un droit de préemption sur les participations dans Pargesa Holding et dans GBL qu'il envisagerait d'aliéner. L'entente initiale, signée en 1990, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 avec une disposition prévoyant la possibilité de prolonger encore l'entente. En cas de défaut, les groupes doivent se soumettre à un pré-arbitrage; en cas d'échec, ils vont en arbitrage.

Avant la fusion de Parjointco Switzerland et de Pargesa Holding le 20 novembre 2020, Parjointco détenait sa participation dans GBL par l'entremise de Pargesa Holding. Après la fusion, la participation de Parjointco dans GBL est détenue par l'entremise de Parjointco Switzerland. Au 31 décembre 2020, Parjointco Switzerland détenait une participation de 28,2 pour cent dans GBL et 43,2 pour cent des droits de vote de celle-ci.

[a] Parjointco a été constituée sous le régime des lois des Pays-Bas et a été prorogée sous le régime des lois de la Belgique le 17 décembre 2020.

L'organigramme qui suit présente la structure de GBL et comprend les principales participations directes et indirectes au 31 décembre 2020.



Les pourcentages montrent les titres de participation détenus par GBL ainsi que ses filiales directes et indirectes. De plus amples détails sur les participations sont présentés à la page 22.

[1] 43,2 pour cent des droits de vote.

[2] 67,6 pour cent des droits de vote.

[3] 18,9 pour cent des droits de vote.

[4] 6,8 pour cent des droits de vote.

[5] 12,7 pour cent des droits de vote.

[6] 7,6 pour cent des droits de vote.

[7] 18,0 pour cent des droits de vote.

[8] 8,5 pour cent des droits de vote.

[9] 20,0 pour cent des droits de vote.

[10] 5,8 pour cent des droits de vote.

[11] 61,5 pour cent des droits de vote.

[12] 23,0 pour cent des droits de vote.

Tableau des participations de GBL et de l'actif net de GBL :

Au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)	Territoire de constitution	Actif net (quote-part de GBL)	% de la valeur de l'actif net de GBL
Placements cotés en bourse			
adidas	Allemagne	4 085,6	19,9
SGS	Suisse	3 539,5	17,3
Pernod Ricard	France	3 119,2	15,2
LafargeHolcim	Suisse	2 099,9	10,2
Imerys	France	1 794,2	8,8
Umicore	Belgique	1 744,2	8,5
Mowi	Norvège	551,7	2,7
GEA	Allemagne	449,7	2,2
Ontex	Belgique	181,0	0,9
Placements non cotés en bourse			
Sienna Capital	Luxembourg	2 521,1	12,3
Webhelp	France	1 043,8	5,1
Parques	Espagne	106,3	0,5
Autres GBL		103,4	0,5
Actions propres de GBL		721,4	3,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie de GBL, déduction faite de la dette		(1 563,1)	(7,6)
Actif net		20 497,9	100

GBL - DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Les principaux placements de GBL sont une participation dans Imerys (produits minéraux de spécialités industrielles); SGS (contrôle, vérification et certification); adidas (conception et distribution de vêtements de sport); Pernod Ricard (vins et spiritueux); LafargeHolcim (ciment, granulats et béton); Umicore (technologie des matériaux et recyclage des métaux précieux); GEA (fourniture d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons); Ontex (produits d'hygiène jetables); Mowi (producteur de saumon atlantique); Webhelp (prestation de services d'expérience client et d'impartition de processus d'affaires); et Parques (exploitation de parcs de loisirs régionaux). De plus, par l'entremise de sa filiale Sienna Capital, GBL développe un portefeuille composé d'actions de sociétés fermées, de titres d'emprunt et de fonds thématiques. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la partie D du rapport de gestion de Power portant sur GBL ou aux sites Web des sociétés du portefeuille de GBL énumérées ci-dessus, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Rubrique 6.2 Plateformes de placements dans des actifs alternatifs

Depuis le lancement du premier fonds Sagard en 2002, la Société a continué de développer des plateformes de placements dans des actifs alternatifs qui gèrent des portefeuilles pour le compte de la Société et de tiers investisseurs dans plusieurs catégories d'actifs alternatifs dans trois régions principales : en Europe, en Amérique du Nord et en Chine. Les plateformes de placements dans des actifs alternatifs Sagard Holdings et Power Sustainable sont gérées localement par des professionnels en placement expérimentés qui possèdent une connaissance approfondie des marchés publics et privés locaux et qui tirent parti de leur collaboration avec le groupe de sociétés de Power.

SAGARD HOLDINGS

Sagard Holdings, filiale en propriété exclusive de la Société, a été fondée en 2005 en complément des activités d'investissement mondiales de la Société. Sagard Holdings est un gestionnaire d'actifs alternatifs à stratégies multiples avec des professionnels situés principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe. Les activités de Sagard Holdings comprennent des activités de gestion d'actifs et des activités d'investissement.

ACTIVITÉS DE GESTION D'ACTIFS

L'actif géré de Sagard Holdings se chiffrait à 6,1 G\$ US au 31 décembre 2020 et comprenait des engagements non capitalisés, dont une tranche de 181 M\$ US qui se rapporte à des participations dans des entreprises autonomes (voir la rubrique « Entreprises autonomes » ci-après), dans quatre catégories d'actifs, soit les instruments de crédit privés, les redevances du secteur des soins de santé, le capital de risque et les actions de sociétés fermées. Sagard Holdings gérait aussi 0,7 G\$ US d'actifs par l'intermédiaire de ses activités de gestion de patrimoine à cette date.

En ce qui concerne les instruments de crédit privés, Sagard Credit Partners, LP, un fonds lancé en 2017, fournit du financement par crédit directement aux entreprises de taille moyenne des secteurs public et privé des États-Unis et du Canada. En octobre 2020, Sagard Holdings a lancé Sagard Credit Partners II, LP, son deuxième fonds de financement par crédit, qui investira dans les instruments de crédit privés, principalement au moyen de prêts garantis à des entreprises non parrainées du marché intermédiaire au Canada et aux États-Unis, segment que le gestionnaire de placements du fonds estime mal desservi.

En ce qui concerne les redevances, Sagard Healthcare Royalty Partners, LP, un fonds lancé en 2019, investit dans le secteur des sciences de la vie en ciblant des placements protégés par de solides droits de propriété intellectuelle. Sagard Healthcare Royalty Partners, LP investit dans diverses structures comprenant des redevances traditionnelles du secteur des soins de santé, de la titrisation des redevances et du crédit lié à des redevances.

En ce qui concerne le capital de risque, Portag3 Ventures, la branche de capital de risque de Sagard Holdings, est un investisseur de calibre mondial du secteur des technologies financières qui concentre ses efforts sur la recherche d'entrepreneurs visionnaires qui bâtiennent les entreprises de services financiers de demain. Cette orientation mondiale lui permet de profiter de connaissances communes d'une région à l'autre. Par l'entremise de ses fonds, Portag3 I et Portag3 II, Portag3 Ventures a investi dans plus de 50 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières.

En ce qui concerne les actions de sociétés fermées, Sagard Holdings, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Sagard SAS, une société française de gestion dont le siège social est situé à Paris, gère des fonds d'investissement dont l'objectif est d'investir dans des sociétés fermées de taille moyenne et de petite capitalisation établies en Europe. Sagard SAS détient actuellement quatre fonds d'actions de sociétés fermées, y compris Sagard Europe II, Sagard Europe 3 et ses deux nouveaux fonds, Sagard Europe 4 et Sagard NewGen. Sagard NewGen est un fonds européen de sociétés de petite capitalisation axé sur les secteurs des soins de santé et des technologies.

En ce qui concerne la gestion de patrimoine, Sagard Holdings Wealth LP, un fonds contrôlé par Sagard Holdings, détenait au 31 décembre 2020 une participation de 48,6 pour cent dans Grayhawk Investment Strategies Inc. (« Grayhawk »), un gestionnaire de portefeuille, gestionnaire de placements et courtier sur le marché non réglementé inscrit. Au 31 décembre 2020, Grayhawk gérait des actifs de 0,9 G\$ pour des familles canadiennes fortunées.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les investissements de la Société dans Sagard Credit Partners, LP, Sagard Healthcare Royalty Partners, LP, Portag3 I, Portag3 II, Sagard Europe II, Sagard Europe 3, Sagard Europe 4 et Sagard NewGen, y compris ceux détenus par l'entremise de la Financière Power, sont gérés par Sagard Holdings.

INVESTISSEMENTS DANS LES TECHNOLOGIES FINANCIÈRES

Les investissements de la Société dans les technologies financières comprennent des placements, principalement détenus par l'entremise de la Financière Power, dans les fonds Portag3 I et Portag3 II et Wealthsimple.

WEALTHSIMPLE

Au 31 décembre 2020, Portag3 I, la Société et la Financière IGM détenaient, par l'intermédiaire d'une société en commandite contrôlée ultimement par la Société, une participation non diluée de 74,9 pour cent dans Wealthsimple, représentant 75,9 pour cent des droits de vote et une participation entièrement diluée de 61,7 pour cent. Wealthsimple est une société de technologie financière qui offre une plateforme de placement en ligne.

La gamme de produits de placement et d'épargne de Wealthsimple comprend Wealthsimple Comptant, Placements Wealthsimple, Épargne Wealthsimple, Wealthsimple Trade, Wealthsimple Crypto et Wealthsimple pour les

entreprises. Au 31 décembre 2020, Wealthsimple comptait plus de 500 000 clients, à l'exclusion des clients en fiscalité, sur les marchés du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, avec un actif administré de plus de 9,7 G\$.

POWER SUSTAINABLE

Power Sustainable est un gestionnaire d'actifs alternatifs d'envergure mondiale axé sur le développement durable et ayant une approche d'investissement à long terme. L'objectif de Power Sustainable est de créer de la valeur à long terme en investissant activement dans des équipes de direction entrepreneuriales, des sociétés et des projets dotés de modèles d'affaires durables. Power Sustainable gère actuellement deux plateformes principales : la plateforme Pacific, qui investit dans les marchés boursiers en Chine; et la plateforme Power Sustainable en infrastructure énergétique, qui investit dans le développement, la construction et l'exploitation d'infrastructures d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. Power Sustainable détient également des placements dans des actions des sociétés fermées Électrique Lion et Groupe Lumenpulse Inc. (voir la rubrique « Entreprises autonomes » ci-après).

POWER PACIFIC

Gestion d'Investissements Power Pacific Inc. (« Power Pacific », auparavant Sagard China) investit, pour le compte de ses clients, dans les marchés des titres de sociétés ouvertes en Chine en choisissant des sociétés dotées de modèles d'affaires durables et qui se sont très bien adaptées à la transition, survenue sur plusieurs décennies, de l'économie chinoise vers une économie axée sur l'innovation. Power Pacific investit en suivant un processus de placement de grande conviction fondé sur des analyses fondamentales et la recherche.

POWER SUSTAINABLE EN INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE

Lancé en janvier 2021, le Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique est une plateforme d'investissement dans le secteur de l'énergie renouvelable. Par l'entremise de Potentia Renewables Inc. et de Nautilus Solar Energy, LLC, deux filiales en propriété exclusive de Power Sustainable et qui sont des propriétaires-exploitantes intégrées de premier plan en matière d'actifs d'énergie renouvelable de grande qualité, le Partenariat investira dans le développement, la construction, le financement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable en Amérique du Nord. Le Partenariat déploiera initialement un milliard de dollars, avec un engagement important de la part de Power Sustainable (comme il est expliqué plus en détail à la rubrique « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années - Amérique du Nord »). Un groupe de partenaires fondateurs de premier plan dirigé par le Mouvement Desjardins se joignent à Power Sustainable.

ENTREPRISES AUTONOMES

La Société détient également des participations dans certaines entreprises autonomes.

Par l'intermédiaire de Sagard Holdings, la Société détient au 31 décembre 2020 : une participation de 42,6 pour cent dans Peak Achievement Athletics Inc., une société qui conçoit et commercialise des articles et des vêtements de sport pour le hockey sur glace, le baseball, la balle molle et la crosse sous des marques emblématiques dont Bauer et Easton, et 50,0 pour cent des droits de vote de cette société; et une participation de 21,2 pour cent dans GP Strategies Corporation, une société mondiale axée sur l'amélioration du rendement qui offre de la formation technique et dans le secteur des ventes, des solutions de formation en ligne, des services-conseils en gestion et des services d'ingénierie.

Par l'intermédiaire de Power Sustainable, qui gère activement des placements dans des entreprises autonomes tirant parti de la transformation de l'énergie à l'échelle mondiale, la Société détient au 31 décembre 2020 : une participation donnant le contrôle de 60,5 pour cent dans Groupe Lumenpulse Inc., une société qui se spécialise dans la conception, le développement et la fabrication d'une large gamme de solutions DEL de catégorie de spécifications durables et de haute performance pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains; et une participation de 44,1 pour cent dans Électrique Lion, un fabricant novateur de véhicules sans émission qui conçoit et produit des autobus scolaires et des midi/minibus pour les besoins particuliers ou le transport urbain ainsi que des camions urbains entièrement électriques. Le 30 novembre 2020, Électrique Lion a annoncé son intention de fusionner avec Northern Genesis, une société d'acquisition à vocation spécifique cotée en bourse, dans le cadre d'une transaction proposée en conséquence de laquelle Électrique Lion devrait être inscrite à la cote de la TSX et de la Bourse de New York (comme il est expliqué plus en détail à la rubrique « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années - Amérique du Nord »).

Rubrique 6.3 China AMC

Au 31 décembre 2020, la Société et la Financière IGM détenaient chacune une participation de 13,9 pour cent dans China AMC.

Fondée en 1998 comme l'une des premières sociétés de gestion de fonds en Chine, China AMC s'est taillé et maintient une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs.

RUBRIQUE 7 FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société (et dans ceux de ses filiales ouvertes, y compris la Financière Power) de même que dans les activités de ces émetteurs comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir. La description des risques applicables à la Société qui figure ci-après s'applique également à la Financière Power et à ses titres en circulation, mais elle ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Son principal actif est sa propriété de la totalité des actions ordinaires de la Financière Power émises et en circulation et, par conséquent, le contrôle indirect de Lifeco et de la Financière IGM. De plus, Power détient indirectement une participation de 50 pour cent dans Parjointco, qui détient elle-même une participation indirecte dans GBL. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation et à d'autres investissements. Les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco et on y renvoie le lecteur, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM qui sont mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de la Société et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Power et de ses filiales concernées, notamment par suite de l'éclosion de la nouvelle souche de coronavirus, plus précisément identifiée comme la « COVID-19 ». Il n'existe pas de marché pour la négociation des débentures de la Société, et il est très peu probable qu'un tel marché se développe. Par conséquent, il est possible que les porteurs de débentures ne soient pas en mesure de liquider leurs débentures en temps opportun, ni même de les liquider. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements, ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de Power et des sociétés qui ont des liens avec Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation, et la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des conséquences défavorables sur ceux-ci.

La capacité de Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. L'incapacité de Power à réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur les activités, les perspectives, la capacité à verser des dividendes, la situation financière, les occasions d'amélioration ou les acquisitions de Power.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de la Société n'ont aucun droit de vote dans la Société, sauf dans certaines circonstances limitées, conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives à ces titres.

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de premier rang de la Société de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs aux rendements offerts par les actions privilégiées de premier rang en question, et il se pourrait que les investisseurs ne soient pas en mesure de réinvestir le produit du rachat dans un placement comparable.

Des renseignements concernant les risques et incertitudes associés à la pandémie de COVID-19 et la façon dont la Société gère ces risques et incertitudes sont fournis dans la rubrique « Développement général de l'activité – Faits importants au cours des trois dernières années – COVID-19 » de la présente notice annuelle. Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 8 DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Rubrique 8.1 Power

GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de vote limités. Au 17 mars 2021, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions non participantes	
Actions privilégiées de premier rang	
Série 1986	109 400
Série A	6 000 000
Série B	8 000 000
Série C	6 000 000
Série D	10 000 000
Série G	8 000 000
Actions participantes	
Actions privilégiées participantes	54 860 866
Actions comportant des droits de vote limités	621 703 526

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital-actions de la Société. Les lecteurs devraient prendre connaissance des statuts de la Société pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions du capital-actions de la Société. On peut trouver ces statuts sur le site web de la Société à www.powercorporation.com et ceux-ci sont déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

ACTIONS COMPORTANT DES DROITS DE VOTE LIMITÉS

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées participantes et des actions privilégiées de premier rang, chaque action comportant des droits de vote limités accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution volontaire ou forcée. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à $8\frac{1}{3}$ fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Dans le cadre de la réorganisation, la Société a émis un total de 250 628 173 actions comportant des droits de vote limités aux actionnaires minoritaires de CFP.

Au 17 mars 2021, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 53,12 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES PARTICIPANTES

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions privilégiées participantes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, chaque action privilégiée participante accorde le droit au porteur de recevoir un dividende non cumulatif de 0,009375 \$ par action par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,009375 \$ par action par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une autre distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,421875 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12,0 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action moyen pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises.

Le 12 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, et conformément au droit préférentiel de souscription en faveur des porteurs d'actions privilégiées participantes prévu dans les statuts de la Société, la Société a émis 6 006 094 actions privilégiées participantes aux porteurs qui ont dûment exercé le droit préférentiel de souscription.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilégiés, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées participantes, aux actions comportant des droits de vote limités et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

Pour les séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende cumulatif à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)
Actions privilégiées de premier rang, série 1986	Un quart de 70,0 % du taux préférentiel ^[2] , payable trimestriellement	-	50,00 \$ ^[3]
Actions privilégiées de premier rang, série A	-	5,60 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série B	-	5,35 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série C	-	5,80 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série D	-	5,00 %	25,00 \$
Actions privilégiées de premier rang, série G	-	5,60 %	25,25 \$ depuis le 15 avril 2020 25,00 \$ à compter du 15 avril 2021

[1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang, sauf les actions privilégiées de premier rang, série 1986, peuvent être rachetées en totalité ou en partie.

[2] Taux préférentiel signifie, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement le premier jour du mois civil précédent le mois au cours duquel la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

[3] Power doit déployer tous les efforts raisonnables pour acheter à des fins d'annulation, sur le marché libre, 20 000 actions privilégiées de premier rang, série 1986 par trimestre à un prix n'excédant pas 50,00 \$ par action.

Rubrique 8.2 Financière Power

La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* en vertu de l'article 13.1 de ce règlement et comme le prévoit la décision datée du 19 janvier 2021 rendue par l'Autorité des marchés financiers et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario concernant la Financière Power et Power, y compris une dispense de l'obligation pour la Financière Power de déposer une notice annuelle pourvu que Power présente dans sa notice annuelle l'information devant être fournie par la Financière Power aux termes de la rubrique 6 (Dividendes et distributions), de la rubrique 7 (Structure du capital) et de la rubrique 8 (Marché pour la négociation des titres) de l'Annexe 51-102A2 – *Notice annuelle*.

GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de la Financière Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A. Au 17 mars 2021, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	4 000 000
Série D	6 000 000
Série E	8 000 000
Série F	6 000 000
Série H	6 000 000

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Série I	8 000 000
Série K	10 000 000
Série L	8 000 000
Série O	6 000 000
Série P	9 657 516
Série Q	1 542 484
Série R	10 000 000
Série S	12 000 000
Série T	8 000 000
Série V	10 000 000
Actions privilégiées de troisième rang	250 000
Actions ordinaires	664 096 506

Il n'y a pas d'actions ordinaires de catégorie A, d'actions privilégiées de premier rang, série U ni d'actions privilégiées de second rang émises et en circulation.

Les dividendes sur les actions ordinaires, sur les actions ordinaires de catégorie A, sur les actions privilégiées de premier rang, sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions privilégiées de troisième rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Financière Power.

Par suite de la réalisation de la réorganisation et en date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power. Au 31 décembre 2020 et en date des présentes, Power est également propriétaire véritable de la totalité des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital-actions de la Financière Power. Les lecteurs devraient aussi prendre connaissance des statuts de la Financière Power pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions de son capital-actions. On peut trouver ces statuts sur le site web de la Financière Power à www.powerfinancial.com et ceux-ci sont déposés sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ACTIONS ORDINAIRES DE LA FINANCIÈRE POWER

Chaque action ordinaire accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, le porteur d'actions ordinaires n'a pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) et tous les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) au reliquat des biens de la Financière Power à la dissolution volontaire ou forcée. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires.

ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE A DE LA FINANCIÈRE POWER

Chaque action ordinaire de catégorie A accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, le porteur d'actions ordinaires de catégorie A n'a pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire de catégorie A accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) et tous les

porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) au reliquat des biens de la Financière Power à la dissolution volontaire ou forcée. Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A ont le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires. Aucun droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires de catégorie A.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG DE LA FINANCIÈRE POWER

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, priviléges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de second rang, aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de la Financière Power et des porteurs d'actions de la Financière Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang, majorée des dividendes déclarés et non versés, avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de la Financière Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées de troisième rang, d'actions ordinaires, d'actions ordinaires de catégorie A ou d'actions de toute autre catégorie de la Financière Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
Actions privilégiées de premier rang, série A	Cumulatif, un quart de 70,0 % du taux préférentiel ^[2] , payable trimestriellement	-	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série D	-	5,50 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série E	-	5,25 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série F	-	5,90 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série H	-	5,75 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série I	-	6,00 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série K	-	4,95 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série L	-	5,10 %	25,00 \$	-

	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
Actions privilégiées de premier rang, série O	-	5,80 %	25,00 \$	-
Actions privilégiées de premier rang, série P	-	1,998 % ^[3]	25,00 \$ le 31 janvier 2026 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série Q le 31 janvier 2026 ^[4]
Actions privilégiées de premier rang, série Q	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ^[5]	-	Depuis le 31 janvier 2016, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série P le 31 janvier 2026 ^[4]
Actions privilégiées de premier rang, série R	-	5,50 %	25,25 \$ depuis le 30 avril 2020 25,00 \$ à compter du 30 avril 2021	-
Actions privilégiées de premier rang, série S	-	4,80 %	25,50 \$ depuis le 30 avril 2020 25,25 \$ à compter du 30 avril 2021 25,00 \$ à compter du 30 avril 2022	-
Actions privilégiées de premier rang, série T	-	4,215 % ^[3]	25,00 \$ le 31 janvier 2024 et le 31 janvier à chaque cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série U le 31 janvier 2024 ^[4]
Actions privilégiées de premier rang, série U	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ^[5]	-	À partir du 31 janvier 2024, pour les prix de rachat indiqués à la note [6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série T le 31 janvier 2029 ^[4]
Actions privilégiées de premier rang, série V	-	5,15 %	26,00 \$ à compter du 31 juillet 2022 25,75 \$ à compter du 31 juillet 2023 25,50 \$ à compter du 31 juillet 2024 25,25 \$ à compter du 31 juillet 2025 25,00 \$ à compter du 31 juillet 2026	

[1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.

[2] Taux préférentiel signifie, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement le premier jour du mois civil précédent le mois au cours duquel la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

[3] Au cours (i) de la période commençant le 31 janvier 2021 et se terminant le 31 janvier 2026, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) de la période commençant le 31 janvier 2019 et se terminant le 31 janvier 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2026, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2031, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2024, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2029, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T et, dans chaque cas, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par

la suite), les dividendes privilégiés non cumulatifs fixes correspondent au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt égal à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) et de : (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série T, payables trimestriellement.

- [4] Et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, dans chaque cas sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions de cette série d'actions privilégiées de premier rang et d'autres conditions.
- [5] Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2021, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2021, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2024, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2024, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série U et, dans chaque cas par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle) et de (i) 1,60 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série Q et (ii) 2,37 pour cent pour les actions privilégiées de premier rang, série U.
- [6] En contrepartie de (A) 25,00 \$ par action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats : (i) le 31 janvier 2026 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) le 31 janvier 2029 pour les actions privilégiées de premier rang, série U, et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de (B) 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats effectués à toute autre date postérieure : (i) au 31 janvier 2016 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q ou (ii) au 31 janvier 2024 pour les actions privilégiées de premier rang, série U, qui n'est pas une date à laquelle cette série d'actions privilégiées de premier rang peut être convertie.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE DEUXIÈME RANG DE LA FINANCIÈRE POWER

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilégiés, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de second rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de second rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de second rang. Les porteurs d'actions privilégiées de second rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée de la Financière Power ou de ses actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de second rang de cette série. Aucune action privilégiée de second rang n'est émise et en circulation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE TROISIÈME RANG DE LA FINANCIÈRE POWER

Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de troisième rang ont un rang supérieur aux actions ordinaires et aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de troisième rang. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée de la Financière Power ou de ses actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf si la loi l'exige. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(l) de la LCSA.

Les actions privilégiées de troisième rang donnent droit à un dividende en espèces non cumulatif au taux fixe de 0,03 \$ par action chaque exercice, lorsque le conseil d'administration de la Financière Power en déclare. La Financière Power a le droit de racheter, et les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang ont le droit d'obliger la Financière Power à racheter, les actions privilégiées de troisième rang, en totalité ou en partie, en contrepartie de 1,00 \$ en espèces par action, plus les dividendes déclarés et non versés.

RUBRIQUE 9 NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à la Financière Power et à leurs titres en circulation au 23 mars 2021.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
POWER :		
Notation d'émetteur	A	A+
Débentures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A	A+
Débentures à 4,81 % échéant le 31 janvier 2047	A	A+
Débentures à 4,455 % échéant le 27 juillet 2048	A	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
FINANCIÈRE POWER :		
Notation d'émetteur	A (élevé)	A+
Débentures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033	A (élevé)	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de la Financière Power ainsi que de leurs titres en circulation respectifs et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une entité de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-après proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres d'une société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La Société et la Financière Power ont chacune versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées.

DBRS LIMITED

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se reflète dans une notation d'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation de A attribuée aux débentures de la Société correspond à la sixième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. DBRS a attribué à la Financière Power la notation d'émetteur de A (élevé). La notation de A (élevé) attribuée aux débentures de la Financière Power correspond à la cinquième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. La notation Pfd-2 (élevé) attribuée aux actions privilégiées de la Financière Power correspond à la quatrième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (élevé) ou Pfd-2 ont une bonne qualité de crédit et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'une émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis

relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société et à la Financière Power la notation d'émetteur de A+. La notation de A+ attribuée aux débentures de la Société et de la Financière Power est la cinquième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débenture à long terme notée A+ est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société et de la Financière Power sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une action privilégiée notée A- est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs à l'obligation.

RUBRIQUE 10 DIVIDENDES

Rubrique 10.1 Power

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2020 ont été les suivants :

(en dollars)	2020	2019	2018
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	1,7900	2,0020	1,5045
Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	1,7900	2,0020	1,5045
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	1,0124	1,3824	1,2390
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)	1,4000	1,4000	1,4000

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limités. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

Le tableau suivant décrit les augmentations des dividendes trimestriels sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société au cours des trois dernières années, à compter du dividende trimestriel payable le 29 juin 2018.

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation trimestrielle	Date de prise d'effet
11 mai 2018	6,6 pour cent (de 0,3585 \$ par action à 0,3820 \$ par action)	29 juin 2018
14 mai 2019	6,0 pour cent (de 0,3820 \$ par action à 0,4050 \$ par action)	28 juin 2019
18 mars 2020	10,5 pour cent (de 0,4050 \$ par action à 0,4475 \$ par action)	1 ^{er} mai 2020

Rubrique 10.2 Financière Power

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Financière Power en circulation au 31 décembre 2020 ont été les suivants :

(en dollars)	2020	2019	2018
Actions ordinaires (PWF) ^[1]	1,9997	1,8220	1,7320
Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	0,483877	0,691252	0,630127
Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	1,3125	1,3125	1,3125
Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	1,4750	1,4750	1,4750
Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	1,4375	1,4375	1,4375
Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	1,5000	1,5000	1,5000
Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	1,2375	1,2375	1,2375
Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	1,2750	1,2750	1,2750
Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	0,5765	0,5765	0,5765
Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	0,540274	0,812460	0,70913
Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	1,2000	1,2000	1,2000
Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	1,053752	1,053752	1,0500
Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	1,2875	1,2875	1,2875
Actions privilégiées de troisième rang	S.O.	S.O.	S.O.

[1] Après la réalisation de la réorganisation, les actions ordinaires de la Financière Power ont été radiées de la cote de la TSX avec prise d'effet à la clôture de la séance de négociation le 18 février 2020.

La Financière Power a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes au porteur d'actions ordinaires. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration de la Financière Power.

En date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires et des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

RUBRIQUE 11 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Rubrique 11.1 Power

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW,PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW,PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW,PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW,PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW,PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW,PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW,PR.G)
Janvier 2020								
Haut intrajournalier (\$)	34,23	34,75	25,44	25,00	25,90	23,70	-	25,48
Bas intrajournalier (\$)	32,74	33,25	25,22	24,62	25,52	23,24	-	25,16
Volume	28 523 146	3 345	86 999	51 249	47 908	39 247	-	46 740
Février 2020								
Haut intrajournalier (\$)	35,13	34,40	25,70	25,19	25,96	24,00	47,86	25,65
Bas intrajournalier (\$)	29,33	32,80	24,67	24,25	25,01	22,78	45,60	25,02
Volume	57 363 971	850	67 039	59 089	66 364	65 424	1 683	62 740
Mars 2020								
Haut intrajournalier (\$)	30,47	32,15	25,37	25,29	25,63	23,75	45,31	25,22
Bas intrajournalier (\$)	17,47	32,15	16,94	15,57	17,82	15,01	43,80	16,98
Volume	92 923 225	100	158 851	114 401	177 122	197 008	400	198 082
Avril 2020								
Haut intrajournalier (\$)	23,34	-	23,82	22,83	24,48	21,49	45,00	23,68
Bas intrajournalier (\$)	19,65	-	20,00	19,20	20,60	18,32	44,75	19,56
Volume	49 903 842	-	88 038	106 246	97 819	234 037	300	174 962
Mai 2020								
Haut intrajournalier (\$)	23,27	31,90	24,30	22,75	24,49	22,47	44,90	23,85
Bas intrajournalier (\$)	18,79	30,00	23,02	21,48	23,55	20,65	44,90	22,98
Volume	35 180 382	400	56 136	67 247	51 945	98 297	100	75 939
Juin 2020								
Haut intrajournalier (\$)	26,47	31,90	25,11	23,65	25,19	22,54	45,24	24,65
Bas intrajournalier (\$)	22,41	30,90	24,05	22,71	24,30	21,69	44,20	23,52
Volume	68 579 755	840	46 937	116 024	85 273	125 320	1 292	89 970
Juillet 2020								
Haut intrajournalier (\$)	24,91	30,80	24,80	23,74	24,94	22,26	45,50	24,50
Bas intrajournalier (\$)	23,02	30,80	24,02	22,62	24,10	21,62	44,50	23,75
Volume	34 825 307	100	46 090	95 980	98 728	63 520	550	110 114
Août 2020								
Haut intrajournalier (\$)	27,50	-	25,69	25,14	25,85	24,18	45,50	25,45
Bas intrajournalier (\$)	23,80	-	24,52	23,53	24,86	22,06	44,40	24,57
Volume	27 234 799	-	45 365	90 878	122 725	65 679	959	54 878
Septembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	27,54	31,50	25,53	25,32	25,59	24,48	44,40	25,66
Bas intrajournalier (\$)	25,13	31,50	24,89	24,50	25,06	23,95	43,50	25,00
Volume	51 367 690	200	56 966	133 891	108 038	189 540	1 166	72 898

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Octobre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	27,19	32,25	25,90	25,74	25,84	25,10	45,45	25,67
Bas intrajournalier (\$)	24,95	32,25	25,14	24,92	25,25	24,20	43,01	25,20
Volume	43 536 157	1 000	72 620	84 391	111 842	219 530	900	72 402
Novembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	30,34	-	25,46	25,48	25,74	25,21	43,10	25,50
Bas intrajournalier (\$)	25,51	-	25,20	24,92	25,39	24,42	43,10	25,22
Volume	34 604 206	-	36 499	34 598	42 376	156 978	100	45 209
Décembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	30,17	35,00	25,59	25,54	25,70	25,27	46,90	25,60
Bas intrajournalier (\$)	28,40	31,65	25,10	24,95	25,28	24,62	45,54	25,04
Volume	59 479 380	2 550	53 488	49 900	74 496	63 362	500	46 811

Rubrique 11.2 Financière Power

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de la Financière Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série U en circulation.

	Actions ordinaires (PWF) ^[1]	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)
Janvier 2020								
Haut intrajournalier (\$)	35,62	13,15	25,22	24,78	25,57	25,84	25,51	23,51
Bas intrajournalier (\$)	33,93	12,23	24,91	24,10	25,08	25,43	25,05	23,15
Volume	15 791 620	71 927	72 866	75 018	133 546	59 430	501 195	57 076
Février 2020								
Haut intrajournalier (\$)	36,89	12,59	25,28	24,72	25,56	25,69	25,30	23,55
Bas intrajournalier (\$)	34,12	11,26	24,90	24,21	25,15	25,40	25,11	22,83
Volume	18 271 030	68 168	57 566	94 423	260 118	37 718	219 030	294 730
Mars 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	12,10	25,04	24,68	25,44	25,52	25,25	23,01
Bas intrajournalier (\$)	-	6,80	16,60	16,13	18,03	17,30	19,69	15,07
Volume	-	113 991	225 385	126 891	270 929	102 541	372 357	486 576
Avril 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	9,55	23,24	22,10	24,78	24,00	24,90	20,62
Bas intrajournalier (\$)	-	8,13	20,01	18,90	21,47	20,75	21,98	17,83
Volume	-	155 728	64 666	125 334	178 419	56 962	252 751	128 923
Mai 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	9,75	23,15	22,22	24,68	23,88	24,90	21,13
Bas intrajournalier (\$)	-	8,88	22,39	21,45	23,75	23,50	24,34	20,22
Volume	-	34 424	53 444	41 366	64 877	41 964	95 759	167 402
Juin 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	9,77	23,92	23,22	24,97	24,65	25,15	22,03
Bas intrajournalier (\$)	-	8,89	23,17	22,01	24,35	23,80	24,46	21,00
Volume	-	41 560	61 132	62 991	91 759	54 444	233 905	200 054

	Actions ordinaires (PWF) ^[1]	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)
Juillet 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	10,75	24,00	22,98	25,10	24,64	25,15	21,79
Bas intrajournalier (\$)	-	8,60	23,15	22,14	24,61	24,06	24,75	21,02
Volume	-	72 553	57 763	334 246	92 246	44 042	110 995	73 452
Août 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	10,05	25,24	24,50	25,28	25,29	25,33	23,21
Bas intrajournalier (\$)	-	9,22	23,68	22,71	25,00	24,64	25,01	21,49
Volume	-	61 037	54 463	152 206	34 563	90 429	182 963	131 659
Septembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	10,49	25,28	25,38	25,48	25,60	25,55	24,17
Bas intrajournalier (\$)	-	9,32	24,93	24,32	25,17	25,10	25,25	23,19
Volume	-	47 649	128 182	150 900	94 245	42 503	147 067	141 725
Octobre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	10,43	25,48	25,46	25,74	25,67	25,70	24,55
Bas intrajournalier (\$)	-	9,66	24,88	24,76	25,25	25,21	25,22	24,07
Volume	-	39 294	93 451	128 395	89 272	134 538	196 666	178 811
Novembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	10,36	25,46	25,38	25,89	25,59	25,64	24,69
Bas intrajournalier (\$)	-	9,80	25,04	24,91	25,30	25,25	25,28	24,07
Volume	-	78 235	57 597	61 165	116 555	35 110	89 960	128 284
Décembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	-	11,65	25,57	25,38	25,60	25,62	25,77	25,01
Bas intrajournalier (\$)	-	10,15	25,28	25,10	25,33	25,33	25,51	24,48
Volume	-	81 659	28 019	136 147	37 840	35 038	81 710	74 433

[1] Après la réalisation de la réorganisation, les actions ordinaires de la Financière Power ont été radiées de la cote de la TSX avec prise d'effet à la clôture de la séance de négociation le 18 février 2020.

	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)
Janvier 2020								
Haut intrajournalier (\$)	24,07	25,82	13,95	14,00	25,31	23,00	18,54	24,30
Bas intrajournalier (\$)	23,51	25,50	13,22	13,72	24,92	22,56	17,98	23,86
Volume	304 503	65 335	145 228	96 600	101 013	666 980	170 268	62 782
Février 2020								
Haut intrajournalier (\$)	24,14	25,70	13,78	13,85	25,50	23,07	18,29	24,47
Bas intrajournalier (\$)	23,37	25,40	12,39	12,50	25,05	22,23	17,47	23,64
Volume	89 228	34 287	158 396	39 000	63 960	64 876	77 002	58 352
Mars 2020								
Haut intrajournalier (\$)	23,85	25,49	12,64	12,50	25,33	22,70	17,74	24,16
Bas intrajournalier (\$)	15,60	17,55	7,20	7,01	16,48	14,67	10,55	16,11
Volume	276 816	112 762	333 379	90 323	174 977	209 564	114 453	153 010
Avril 2020								
Haut intrajournalier (\$)	21,58	24,15	10,68	10,30	23,15	20,29	13,95	21,87
Bas intrajournalier (\$)	18,40	20,76	8,33	8,55	19,96	16,60	12,03	19,15
Volume	313 114	128 143	194 454	75 658	187 305	160 798	296 773	262 373

	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)
Mai 2020								
Haut intrajournalier (\$)	21,60	24,14	10,32	9,99	23,47	20,69	14,50	22,02
Bas intrajournalier (\$)	20,92	23,51	8,95	9,00	22,50	19,70	13,29	21,13
Volume	60 434	31 151	125 302	80 425	91 991	177 272	213 930	82 790
Juin 2020								
Haut intrajournalier (\$)	22,66	24,75	10,28	9,95	24,11	21,49	15,75	22,73
Bas intrajournalier (\$)	21,45	24,07	9,22	8,99	23,40	20,75	14,15	21,91
Volume	117 473	42 750	175 952	22 577	209 365	70 574	168 659	243 557
Juillet 2020								
Haut intrajournalier (\$)	22,39	24,80	10,95	10,20	24,25	21,30	16,50	23,00
Bas intrajournalier (\$)	21,78	24,35	8,45	8,33	23,45	20,90	14,40	22,29
Volume	407 044	48 468	133 255	53 651	70 504	74 690	283 993	213 006
Août 2020								
Haut intrajournalier (\$)	23,86	25,39	10,78	10,05	25,30	22,47	16,99	24,35
Bas intrajournalier (\$)	22,00	24,78	9,78	9,05	24,20	20,83	15,80	22,88
Volume	68 835	29 040	80 271	75 100	56 489	90 861	42 701	67 927
Septembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	24,88	25,57	11,24	10,84	25,61	23,67	17,07	25,02
Bas intrajournalier (\$)	23,76	25,22	10,13	9,70	24,96	22,30	16,13	24,01
Volume	158 441	27 503	54 459	56 213	64 594	228 607	164 218	139 958
Octobre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	25,21	25,58	10,65	10,05	25,60	24,26	17,39	25,48
Bas intrajournalier (\$)	24,60	25,20	10,13	9,85	25,14	23,35	16,45	24,96
Volume	96 600	349 809	706 940	19 900	107 854	129 199	56 450	265 582
Novembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	25,10	25,51	11,70	11,47	25,40	24,80	17,92	25,37
Bas intrajournalier (\$)	24,73	25,30	10,41	10,00	25,06	23,39	16,87	24,94
Volume	64 923	71 580	93 642	18 830	46 125	85 611	48 000	155 708
Décembre 2020								
Haut intrajournalier (\$)	25,25	25,60	12,08	11,75	25,48	24,78	18,96	25,73
Bas intrajournalier (\$)	24,86	25,45	11,38	10,84	25,25	24,04	17,66	25,22
Volume	76 486	267 109	448 977	43 480	120 454	64 521	161 499	53 614

RUBRIQUE 12 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Rubrique 12.1 Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)	Participation aux comités ^[1]
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président du conseil d'administration de Bombardier Inc., chef de file mondial dans le secteur de la fabrication d'avions d'affaires, depuis juillet 2017	Président exécutif du conseil d'administration de Bombardier Inc.	OPR&R
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT, RH
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil de la Société	Président et co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power ^[2]	GOUV
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil de la Société	Co-chef de la direction de la Société et co-président exécutif du conseil de la Financière Power ^[2]	GOUV (président)
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L., depuis août 2016	Ambassadeur du Canada aux États-Unis	AUDIT
Anthony R. Graham ^[3] Ontario, Canada	mai 2001	Président du conseil et chef de la direction de Sumarría Inc., société de gestion de placements	Vice-président du conseil de Wittoning Investments, Limited, (président), société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblaw	RH GOUV
J. David A. Jackson Ontario, Canada	mai 2013	Avocat-conseil principal chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.	s.o.	AUDIT
Paula B. Madoff New York, États-Unis d'Amérique	mai 2020	Administratrice de sociétés et directrice-conseil de Goldman Sachs depuis août 2017	Associée et chef des ventes et du placement de produits de taux d'intérêt et de produits hypothécaires de Goldman Sachs	OPR&R (présidente)
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil de Transcontinental inc., chef de file du secteur de l'emballage souple en Amérique du Nord et le premier imprimeur en importance au Canada ainsi qu'un chef de file dans le domaine de l'édition de manuels scolaires	s.o.	RH, GOUV
Christian Noyer Paris, France	mai 2016	Administrateur de sociétés depuis mai 2016	s.o.	GOUV, OPR&R
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société ^[2]	s.o.	
T. Timothy Ryan, jr Floride, États-Unis d'Amérique	mai 2014 ^[4]	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT
Siim A. Vanaselja Ontario, Canada	mai 2020	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT (président)

[1] Abréviations pour les comités : AUDIT = Comité d'audit; GOUV = Comité de gouvernance et des mises en candidature; OPR&R = Comité des opérations entre personnes reliées et de révision; RH = Comité des ressources humaines.

- [2] Dans le cadre de la réorganisation, MM. Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont pris leur retraite et quitté leurs postes de co-chefs de la direction de la Société le 13 février 2020 et leurs postes de co-présidents exécutifs du conseil de la Financière Power le 18 mars 2020. Ils conservent leurs postes respectifs de président et de président délégué du conseil d'administration de la Société et de la Financière Power. M. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Financière Power, est devenu président et chef de la direction de la Société le 13 février 2020.
- [3] M. Graham a été nommé administrateur principal de la Société le 23 mars 2018.
- [4] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2020, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Rubrique 12.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chacun des membres de la haute direction et autres dirigeants actuels de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Société ^[1]	s.o.
Jocelyn Lefebvre Londres, Royaume-Uni	Vice-président du conseil, Europe de la Société depuis mai 2020 et associé fondateur de Sagard Private Equity Europe depuis octobre 2001	Vice-président du conseil de Pargesa Holding
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société	Vice-président du conseil de la Financière Power jusqu'en mars 2020 ^[2]
Amaury de Seze Bruxelles, Belgique	Vice-président du conseil de la Société depuis mai 2020	Vice-président du conseil de la Financière Power jusqu'en mars 2020 ^[2]
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société	s.o.
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société	Vice-président exécutif de la Financière Power jusqu'en mars 2020 ^[2]
Olivier Desmarais Québec, Canada	Premier vice-président de la Société depuis janvier 2017 et président du conseil et chef de la direction de Power Sustainable depuis décembre 2018 et mai 2019, respectivement	Premier vice-président de la Financière Power de janvier 2017 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, vice-président de la Société et de la Financière Power
Paul Desmarais III ^[3] Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction de Sagard Holdings depuis juillet 2018 et premier vice-président de la Société depuis janvier 2017	Premier vice-président de la Financière Power de janvier 2017 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, vice-président de la Société et de la Financière Power
Paul C. Genest Ontario, Canada	Premier vice-président de la Société depuis septembre 2016	Premier vice-président de la Financière Power de septembre 2016 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, fellow au Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship de la Ryerson University
Arnaud Bellens Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis septembre 2016 et associé, président et chef des finances de Power Sustainable depuis juin 2020 et mai 2019, respectivement	Vice-président, Finances de La Presse, ltée
Hugo Breton Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis janvier 2020	Vice-président de la Financière Power de janvier 2020 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, directeur, stratégie de la Société et de la Financière Power
Mei Dong Ontario, Canada	Vice-présidente de la Société depuis janvier 2020	Vice-présidente de la Financière Power de janvier 2020 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, directrice de projets chez McKinsey & Company

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société	s.o.
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société	s.o.
Yuhong Liu (Henry) Québec, Canada	Vice-président de la Société	s.o.
Eoin Ó hÓgáin Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis septembre 2016 et associé, responsable de la région du Pacifique, de Power Sustainable depuis juin 2020	Vice-président de la Financière Power de septembre 2016 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, vice-président, investissement en actions fondamentales chez State Street Global Advisors
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président et responsable du financement corporatif de la Société	Vice-président de la Financière Power jusqu'en mars 2020 ^[2]
Pierre Piché Québec, Canada	Vice-président de la Société depuis mai 2017	Vice-président de la Financière Power de mai 2017 à mars 2020 ^[2] ; auparavant, conseiller principal de la Société et de la Financière Power
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président de la Société	Vice-président de la Financière Power jusqu'en mars 2020 ^[2]
Samuel Robinson ^[3] Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique	Associé directeur et président de Sagard Holdings depuis janvier 2016 et mai 2017, respectivement, et vice-président de la Société depuis mars 2016	s.o.
Adam Vigna Ontario, Canada	Associé directeur et chef des placements de Sagard Holdings depuis novembre 2016 et mai 2017, respectivement, et vice-président de la Société depuis novembre 2016	Directeur général au sein de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

[1] Le 13 février 2020, dans le cadre de la réorganisation, M. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction de la Financière Power, est devenu président et chef de la direction de la Société.

[2] Le 18 mars 2020, après la réorganisation, le conseil d'administration de la Financière Power a décidé de réduire le nombre de dirigeants de la Financière Power, lequel est passé de 19 à 4.

[3] Le 20 mai 2020, IntegraMed America, Inc. et certains membres du même groupe qu'elle (collectivement, « IntegraMed ») ont déposé des requêtes volontaires en vertu du chapitre 7 du Bankruptcy Code (États-Unis) devant la Bankruptcy Court du Delaware afin de procéder à une liquidation des actifs d'IntegraMed au profit de ses créanciers. M. Robinson était un administrateur et un dirigeant d'IntegraMed le 20 mai 2020. M. Paul Desmarais III a déjà été un administrateur et un dirigeant d'IntegraMed et a démissionné de tous ces postes le 9 août 2019.

RUBRIQUE 13 TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de Power en tant que groupe^[1] sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2020 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Power		
Actions comportant des droits de vote limités	31 835 600	5,12
Lifeco		
Actions ordinaires	561 029	0,06
Financière IGM		
Actions ordinaires	244 024	0,10

- [1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur Pansolo, qui, au 31 décembre 2020, était propriétaire, directement et indirectement, d'actions comportant droit de vote de Power représentant 50,8 pour cent des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote de Power. Au 31 décembre 2020, Power était propriétaire véritable de 100 pour cent des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, qui, à son tour, exerçait un contrôle, directement ou indirectement, sur environ 65,0 pour cent et 66,0 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Ses fiduciaires sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 15 000 000 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, comme il est indiqué ci-après) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr. et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair sont chacun administrateur et/ou dirigeant de Power. Exception faite des 29 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, à l'égard desquelles le contrôle et l'emprise sont partagés par Pansolo et Paul Desmarais, jr ou la personne qu'il désigne quant à 15 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités ou André Desmarais ou la personne qu'il désigne quant à 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, les titres sur lesquels Pansolo exerce une emprise ne sont pas inclus dans le tableau.

RUBRIQUE 14 COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité des ressources humaines, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature. La composition actuelle des comités est présentée dans le tableau des administrateurs à la page 44 de la présente notice annuelle.

Rubrique 14.1 Comité d'audit

CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la charte du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont Siim A. Vanaselja, Marcel R. Coutu, Gary A. Doer, J. David A. Jackson et T. Timothy Ryan, jr. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

M. Vanaselja est administrateur de sociétés. Il a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant d'entrer au service de BCE Inc., il a été associé au sein de KPMG Canada à Toronto. M. Vanaselja siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris la Financière Power, Lifeco et la Canada Vie. Il est également administrateur et président du conseil de Corporation TC Énergie et fiduciaire du Fonds de placement immobilier RioCan. M. Vanaselja a déjà été administrateur et président du comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a également auparavant siégé au comité consultatif sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's, au groupe de travail des chefs des finances du Corporate Executive Board et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2020.

M. Coutu est administrateur de sociétés. Il est administrateur de Brookfield Asset Management Inc. et d'Enbridge Inc. De 2001 jusqu'au 1^{er} janvier 2014, il était président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière, et, de 2003 à 2014, il était président du conseil de Syncrude Canada Ltd., projet canadien de sables bitumineux. M. Coutu était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée. Il a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, principalement dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement ainsi que de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, notamment Lifeco, la Canada Vie, Empower Retirement, Putnam, la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il est président et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et siège également au conseil du Calgary Exhibition and Stampede Board. M. Coutu a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited, de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de la University of Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de la University of Western Ontario (maintenant, la Western University), et il était membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise (maintenant appelé Conseil canadien des affaires) et membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta jusqu'en 2014. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2012.

M. Doer est conseiller en affaires principal au sein du cabinet d'avocats Dentons Canada S.E.N.C.R.L., poste qu'il occupe depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs fonctions à l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, M. Doer a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques dans le magazine *Business Week*. En 2017, M. Doer s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Lifeco, la Canada Vie, Empower Retirement, Putnam, la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il est également administrateur d'Air Canada depuis mai 2018 et a été membre du comité d'audit, des finances et du risque de cette société de 2018 à 2020. Il a été administrateur de la Société aurifère Barrick de 2016 à 2018. Il est co-président du conseil bénévole du Wilson Center du Canada Institute, un forum de politiques publiques indépendant consacré aux relations entre le Canada et les États-Unis. En 2010, M. Doer est devenu membre de l'Ordre du Manitoba et, en 2011, le World Affairs Council lui a décerné un prix pour ses services distingués dans la diplomatie. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2016.

M. Jackson a quitté son poste d'associé au sein du cabinet d'avocats Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Blakes ») en 2012 et agit actuellement à titre d'avocat-conseil principal du cabinet, offrant des conseils principalement dans les domaines des fusions et acquisitions et de la gouvernance. Il a occupé le poste de président du conseil de Blakes de 1995 à 2001. Il a été reconnu pendant toute sa carrière à titre de chef de file dans les domaines des fusions et acquisitions, du financement des sociétés et de la gouvernance par plusieurs organisations d'évaluation indépendantes. M. Jackson est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont Lifeco et la Canada Vie. Il a siégé à titre d'administrateur au conseil de la Financière Power de mai 2013 à février 2020 et au conseil d'IG Gestion de patrimoine de 1991 à 2001. Il a en outre siégé au conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été administrateur et vice-président du conseil du Sunnybrook Health Sciences Centre jusqu'en juin 2011. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la University of Windsor et d'un baccalauréat en droit (LL. B.) de la Osgoode Hall Law School et a été admis au Barreau de l'Ontario en 1974. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2013 et a été président de ce comité de mai 2013 à mai 2020.

M. Ryan est administrateur de sociétés. Jusqu'en octobre 2014, il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), société mondiale de services financiers, poste qu'il occupait depuis février 2013. De 2008 à 2013, M. Ryan a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale représentant 680 participants du marché des capitaux mondial. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan était vice-président du conseil, institutions financières et gouvernements à J.P. Morgan, où il faisait partie de l'équipe de la haute direction. De 2007 à 2011, il a également siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. De 2002 à 2004, M. Ryan a aussi siégé à la U.S.-Japan Private Sector/Government Commission et a été chargé de la restructuration de sociétés et des prêts non productifs et, de 2000 à 2004, il a également agi à titre de membre du conseil et de président du comité d'audit de la KorAm Bank of Seoul, en Corée. Avant de se joindre à J.P. Morgan en 1993, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision du ministère des Finances du gouvernement américain où il a agi comme principal gestionnaire chargé de l'épuration en matière d'épargne et de prêts qui a mené à la fermeture d'environ 700 institutions insolubles, à l'amélioration du capital de base et à la vente d'actifs de plus de 300 G\$. Il est administrateur de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Lifeco, la Canada Vie, Empower Retirement et Putnam, et il a déjà été administrateur de la Société et de la Financière Power de mai 2011 à mai 2013, et de Lifeco de mai 2010 à mai 2013. En outre, M. Ryan est président des conseils de Santander Holdings U.S.A., Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. D'avril 2013 à octobre 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited et, de mars 2009 à avril 2013, de Lloyds Banking Group. M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de la American University Law School. Il a été officier de l'armée des États-Unis de 1967 à 1970. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2014 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de mai 2012 à mai 2013.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste pré-approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power^[1] et la Financière Power pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont établis comme suit, respectivement :

			Exercices clos les 31 décembre	
	Power		Financière Power	
	2020	2019	2020	2019
Honoraires d'audit	1 085 000 \$	1 009 000 \$	965 000 \$	1 218 000 \$
Honoraires liés à l'audit ^{[2] [3]}	147 000 \$	100 000 \$	156 000 \$	58 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ^{[2] [3]}	209 000 \$	534 000 \$	10 000 \$	49 000 \$
Autres honoraires ^{[2] [3]}	-	34 000 \$	-	34 000 \$
TOTAL	1 441 000 \$	1 677 000 \$	1 131 000 \$	1 359 000 \$

[1] Les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Lifeco et les honoraires payables par la Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière IGM.

[2] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power et de ses filiales (y compris Lifeco et la Financière IGM), en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 2 087 000 \$ (1 181 000 \$ en 2019), de 1 284 000 \$ (356 000 \$ en 2019) et de 23 000 \$ (néant en 2019), respectivement.

[3] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Financière Power, à l'exception de Lifeco et de la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 546 000 \$ (711 000 \$ en 2019), de néant (10 000 \$ en 2019) et de 8 000 \$ (néant en 2019), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de la Financière Power et de l'examen des états financiers trimestriels respectifs de Power et de la Financière Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de Power et de la Financière Power.

HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements.

HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales et l'aide apportée concernant d'autres questions fiscales.

AUTRES HONORAIRES

Ces honoraires ont été versés relativement à d'autres services permis non liés à l'audit. En 2020 et en 2019, ces honoraires visaient des projets d'innovation.

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

RUBRIQUE 15 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, (ii) aucun actionnaire qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 pour cent des actions comportant des droits de vote limités ou des actions privilégiées participantes ou exerce une emprise sur de telles actions, ni (iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées aux points (i) et (ii) ou qui font partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

RUBRIQUE 16 AGENT DES TRANSFERTS

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

RUBRIQUE 17 EXPERTS

L'auditeur de Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. a établi l'évaluation officielle des actions comportant des droits de vote limités, l'évaluation officielle des actions ordinaires de la Financière Power ainsi que l'avis quant au caractère équitable fourni au comité spécial du conseil d'administration de la Financière Power relativement à la réorganisation, datés du 12 décembre 2019 et résumés dans la déclaration d'acquisition d'entreprise de la Société datée du 13 mai 2020. À la connaissance de la Société, au moment où RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (ou l'un de ses « spécialistes désignés ») a préparé ou certifié ses évaluations et son avis, elle ne détenait pas, elle n'a pas reçu ultérieurement et elle n'a pas le droit de recevoir de droits inscrits ou de droits de la nature de ceux du propriétaire, directs ou indirects, sur des titres ou des biens de la Société ou d'une société ayant des liens avec elle ou appartenant au même groupe qu'elle, représentant dans tous les cas plus de 1 pour cent de la totalité des titres émis et en circulation d'une catégorie.

RUBRIQUE 18 FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Power reconnaît que la gestion efficace des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut avoir une incidence positive sur la rentabilité et le rendement à long-terme de la Société et sur sa capacité à créer de la valeur d'une manière durable.

Power a mis en place plusieurs politiques d'entreprise qui énoncent ses engagements envers les enjeux ESG et leur gestion, notamment la conduite des affaires et la déontologie, la lutte contre la corruption, les droits humains, un environnement de travail respectueux et inclusif, la diversité, l'approvisionnement responsable, la confidentialité et la sécurité des données, la responsabilité environnementale, les activités de lobbyisme et les contributions politiques. Par l'intermédiaire de son code de conduite à l'intention des tiers, Power étend aussi ces engagements aux tiers avec lesquels elle fait affaire. Power est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) depuis 2014.

Power s'est engagée à fournir de l'information transparente au sujet des facteurs ESG. Sur une base annuelle, une mise à jour est faite de son site web consacré à la responsabilité sociale d'entreprise (www.powercorporationcsr.com) ainsi que de son document de données complémentaires qui présente la performance de Power par rapport à des indicateurs clés de ESG. Power participe également au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2012 et fait partie des trois seules sociétés canadiennes, avec Lifeco, à avoir obtenu le résultat maximal de A (Leadership) en 2020. De plus, Power et la Financière IGM se sont taillé une place dans le classement des 50 meilleures entreprises citoyennes de 2020 du magazine Corporate Knights.

L'approche de Power en matière d'investissement communautaire comprend la contribution qu'elle apporte à de nombreux organismes sous forme de dons et d'investissements, et du soutien qu'elle accorde à des projets de bénévolat auxquels ses employés participent. Power a mis sur pied un microsite relatif à son investissement communautaire (www.PowerCorporationCommunity.com) afin de mettre en lumière quelques-uns des organismes qu'elle soutient et l'impact positif qui en découle.

Dans le cadre de son approche de participation active, Power entretient un dialogue avec les sociétés dans lesquelles elle investit afin de s'assurer que celles-ci continuent d'avoir une gestion cohérente avec la philosophie de gestion responsable de la Société. Bon nombre d'entités du groupe de sociétés Power sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) – dont Putnam, Irish Life Investment Managers Limited, GLC Asset Management Group Ltd., IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie, GBL et Gestion d'Investissements Power Pacific Inc. En outre, Lifeco ainsi que la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie et Investment Planning Counsel soutiennent le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

RUBRIQUE 19 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et dans le rapport de gestion de Power qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Lifeco et la Financière IGM doivent déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les investisseurs qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au www.sedar.com. La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* en vertu de l'article 13.1 de ce règlement et comme le prévoit la décision datée du 19 janvier 2021 rendue par l'Autorité des marchés financiers et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario concernant la Financière Power et Power.

ANNEXE A

Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada

1. But et composition

Le but du comité d'audit (le « comité ») de Power Corporation du Canada (la « Société ») est d'aider le conseil d'administration (le « conseil ») dans l'examen :

- 1.1 de l'information financière de la Société;
- 1.2 des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société; et
- 1.3 du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2. Questions de procédure

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- 2.1 **Réunions** – Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- 2.2 **Nomination** – Les membres du comité sont nommés par le conseil à la réunion du conseil qui suit chaque assemblée annuelle des actionnaires et siègent jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés et habilités ou jusqu'à leur décès, démission ou révocation.
- 2.3 **Conseillers** – Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.4 **Quorum** – Le quorum à une réunion du comité est constitué de la majorité des membres du comité.
- 2.5 **Secrétaire** – Le président du comité, ou toute personne que le président du comité nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- 2.6 **Convocation des réunions** – Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité moyennant un préavis d'au moins 48 heures aux membres du comité qui indique le lieu, la date et l'heure de la réunion. Des réunions peuvent se tenir à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent à ce préavis. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, la ou les personnes qui convoquent cette réunion en informeront le président du conseil et le président du comité.

3. Fonctions et responsabilités

3.1 Information financière – Le comité doit :

1. à moins d'une décision contraire du conseil, approuver les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
2. examiner les documents suivants de la Société :
 - a les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b les rapports de gestion annuels;
 - c les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel; et
 - d d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;
 et faire rapport sur ceux-ci au conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public; et
3. se satisfaire que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que

l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

3.2 Rapports de dépenses du chef de la direction – Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses du chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.

3.3 Politique sur l'utilisation des avions d'affaires – Le président du comité doit passer en revue, au moins une fois par année, l'application de la Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. À la suite de cette revue, le président doit faire rapport au comité.

3.4 Audit externe – Le comité doit :

1. recommander au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
2. examiner les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et faire une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
3. examiner l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
4. rencontrer les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
5. examiner avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
6. avoir le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
7. exiger que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
8. superviser directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
9. rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
10. examiner les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
11. examiner l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
12. approuver préalablement (ou déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évaluer l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
13. examiner et approuver la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens; et
14. en cas de changement d'auditeurs, examiner et approuver la communication de la Société y ayant trait.

3.5 Surveillance des risques – Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :

1. les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables; et
2. les risques liés à la cybersécurité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.

3.6 Procédure de traitement des plaintes de nature financière – Le comité établit des procédures visant :

1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit; et
2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

- 3.7 **Politique anticorruption mondiale** – Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la *Politique anticorruption mondiale* de la Société et le respect de celle-ci.
- 3.8 **Sessions à huis clos** – À chaque réunion du comité, les membres du comité se réunissent en l'absence des membres de la direction. De plus, périodiquement, le comité rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

3.9 Filiales

1. À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
2. À l'égard d'une filiale directe :
 - a le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
 - b le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « *note de service relative aux procédures* »); et
 - c à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
3. À ces fins :
 - a « **filiale en exploitation importante** » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société; et
 - b « **filiale directe** » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4. Présence des auditeurs aux réunions

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

5. Accès à l'information

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6. Examen de la charte

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7. Rapports

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.